

 **TNM** 48<sup>e</sup>  
**ÉLITE**  
TOUR NIVERNAIS MORVAN

**18 >> 21 JUIN**  
**2026**  
**LIVRE DE ROUTE**



**NIÈVRE**  
le département

# LES PARTENAIRES DU TNM 2026



LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES QUI, GRÂCE À LEUR CONTRIBUTION, PARTICIPENT AU SUCCÈS DE CET ÉVÈNEMENT



## ÉDITORIAL

Les nombreux Nivernais passionnés de vélo sont gâtés en 2026, avec le retour du Tour de France, qui fera étape les 15 et 16 juillet, plus de 20 ans après sa dernière halte au terme de Troyes-Nevers. Il y a quelques semaines, le 10 mars, c'était le Paris-Nice qui mettait en lumière notre département, le temps d'un contre-la-montre par équipes (comme en 2025) entre Cosne-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire.

Ces épreuves de prestige n'occultent pas « notre » course de cœur, le Tour Nivernais Morvan, le TNM pour ses innombrables intimes. À commencer par les coureurs, qui font de la course à étapes nivernaise une répétition générale avant les championnats de France, invariablement fixés au week-end suivant le TNM ; l'édition 2026, à La Tour-du-Pin (25-28 juin), affiche près de 3 500 mètres de dénivelé positif, pour lesquels nos rudes côtes du Morvan – et celles que recèlent nos paysages faussement tranquilles, du val de Loire au Sud-Nivernais – aguerriront les organismes.

Pour les clubs cyclistes, les collectivités locales, et pour nos concitoyens, experts ou non de la « petite reine », chaque TNM est un événement qui fait vibrer les villes de départ et d'arrivée, et irrigue de son énergie les communes traversées. Après La Fermeté, qui avait accueilli avec ferveur le départ de l'édition 2025, c'est à Chaulgnes que revient l'honneur d'être la ville départ inaugurale, le 18 juin. Comme chaque année, le parcours met en avant, et à l'honneur, la beauté de la Nièvre, qui charme et surprend les équipes comme les suiveurs. Autour de Raphaël Deschamps, qui a brillamment pris le relais de

Jean-François Bernard à la tête du comité d'organisation, un solide groupe de passionnés assure la préparation, pendant des mois, et la logistique, pendant la course, d'une « machine » parfaitement rodée, avec une efficacité remarquable.

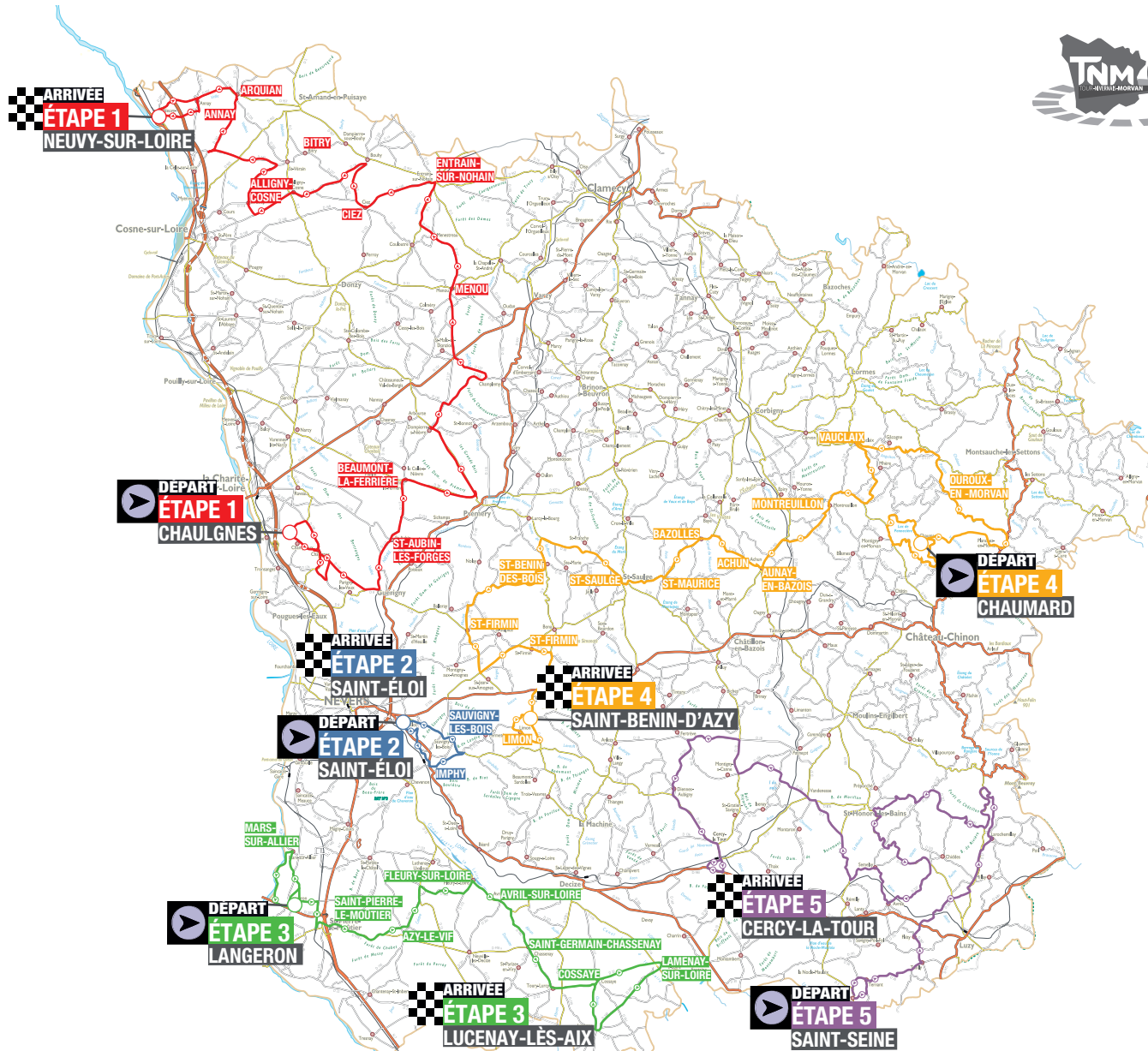
Le Conseil départemental est un partenaire fidèle du TNM, ce vivant morceau de patrimoine sportif et humain sans lequel la Nièvre ne serait plus vraiment la Nièvre. Nous en avons tous éprouvé cruellement l'absence, en 2020 et 2021, quand la crise sanitaire a mis la course à l'arrêt. Sans cette pause imposée, nous fêterions cette année la 50<sup>e</sup> édition du TNM. En attendant 2028, célébrons ce 48<sup>e</sup> Tour Nivernais-Morvan. Que la fête soit belle, populaire et vibrante.

### **Fabien BAZIN**

*Président du Conseil départemental de la Nièvre*

# LES ÉTAPES DU TNM 2026

TNM 2026



## LÉGENDES DES CARTES ÉTAPES

- |                                     |                             |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Départ fictif                       | Départ Réel                 |
| Sprint                              | Arrivée                     |
| PMG 1                               | PMG 2                       |
| PMG 3                               | 58 Sprint KM 58             |
| Déviation Directeurs Sportifs       | Parking directeurs Sportifs |
| Parking Officiels                   | Hôpital                     |
| Stade                               | Salle Polyvalente           |
| Stationnement Caravane publicitaire | Parkings Motards            |
| Stationnement interdit              | Zone 30                     |
| Mairie                              | Car-Podium Animation        |
| Car-Podium Arbitres                 | Espace VIP                  |
| Permanence accueil des équipes      |                             |

**ÉTAPE 1**  
JEUDI 18 JUN 2026  
**CHAULGNES**  
> NEUVY-SUR-LOIRE  
161,600 kilomètres

**ÉTAPE 2**  
VENDREDI 19 JUN (matin) 2026  
**SAINT-ÉLOI**  
> SAINT-ÉLOI  
18,800 kilomètres

**ÉTAPE 3**  
VENDREDI 19 JUN (après-midi) 2026  
**LANGERON**  
> LUCENAY-LÈS-AIX  
99,700 kilomètres

**ÉTAPE 4**  
SAMEDI 20 JUN 2026  
**CHAUMARD**  
> SAINT-BENIN-D'AZY  
156,900 kilomètres

**ÉTAPE 5**  
DIMANCHE 21 JUN 2026  
**SAINT-SEINE**  
> CERCY-LA-TOUR  
150,700 kilomètres

## LE 48<sup>ÈME</sup> TOUR NIVERNAIS MORVAN A ÉTÉ RENDU POSSIBLE GRÂCE AU CONCOURS DE

- La ville de CHAULGNES
- La ville de NEUVY-SUR-LOIRE
- La ville de SAINT-ÉLOI
- La ville de LANGERON
- La ville de LUCENAY-LÈS-AIX
- La communauté de communes « SUD NIVERNAIS COMMUNAUTÉ »
- La ville de CHAUMARD
- La ville de SAINT-BENIN-D'AZY
- La ville de SAINT-SEINE
- La ville de CERCY-LA-TOUR

## LES PARTENAIRES QUI ASSURENT LE SUCCÈS DU TOUR NIVERNAIS MORVAN

- Maillot de leader : **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE**, l'entreprise **CHARPENET**, la **COGEP** et **France Pare-brise Nevers / Cosne-sur-Loire / Decize**
- Maillot du meilleur espoir : **RENAULT - GROUPE SIMONNEAU**, **Jean-Luc RENVOYÉ**, **CUISINELLA** et **Centre LECLERC Coulanges-les-Nevers**
- Maillot du classement par points : **GROUPAMA**, **SAS PONGE**, **RIFFAULT** et la communauté de communes **SUD NIVERNAIS COMMUNAUTÉ**
- Maillot des grimpeurs : **AUTO-SÉCURITÉ**, **DORAS** et **SNCF VOYAGEURS**
- Maillot des sprints : **LE JOURNAL DU CENTRE**, **CENTURY 21**, et l'école de conduite **HOLIDAYS**
- Maillot du combiné : **La communauté de communes « NEVERS AGGLOMÉRATION »**, **SNCF VOYAGEURS**, **Atelier de Pierre et SARL DELIN**
- Vainqueur d'étapes : **CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE**
- Sprint du Kilomètre 58 : **LOOK Cycle**
- Classement de la meilleure équipe : **CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

## ILS NOUS APPORTENT AUSSI LEUR CONCOURS

- Les voitures officielles de la direction de course :
- Les assurances des véhicules et du matériel :
- Les résultats informatiques et l'impression des classements :
- La couverture radio :
- La couverture presse :

- Le service médical :
- La sécurité est assurée par :

- Le vin d'honneur aux arrivées d'étapes
- Les gerbes aux arrivées

**RENAULT - GROUPE SIMONNEAU**

**GROUPAMA**

**COPIÉFAX**

**NVS RADIO**

**LE JOURNAL DU CENTRE**

et le site **DirectVélo.com**

**Docteur Sophie TEIL et le SDIS 58**

**Un détachement de l'Escadron Départemental de Contrôle des Flux sous le commandement du Commandant HARDOUIN**

**Les Brigades de Gendarmerie des communes traversées**

**Les municipalités**

**Les municipalités**



## RETROUVEZ LE TOUR NIVERNAIS MORVAN SUR INTERNET

<http://www.tournivernaismorvan.fr>

Vous retrouverez sur le site : Les partenaires, les équipes, les étapes, la course en direct avec les photos, les articles de presse, les résultats et les éditions précédentes.

**Courriel : [tournivernaismorvan@laposte.net](mailto:tournivernaismorvan@laposte.net) / Président : Raphaël DESCHAMPS : 06.79.84.21.13**



**Page Facebook : Comité d'Organisation TNM Elites et Juniors**

<http://www.facebook.com/COTNM>



**Page : @tnm\_co**

[https://twitter.com/tnm\\_co](https://twitter.com/tnm_co)

## COMITÉ ET OFFICIELS

### COMITÉ D'ORGANISATION DU TNM

**Président d'honneur**

Marcel CHARMANT

**Président**

Raphaël DESCHAMPS

**Secrétaire**

Jean-Paul GIRARD

**Secrétaire-adjoint**

Michel FIEVET

**Trésorier**

Caroline LEROY

**Trésorier-adjoint**

Yves VINCENT

**Membres**

Véronique NOËL

Dominique COUTANT

Gilles DEMARIGNY

Yves DUFOUR

Patrick DUMORTIER

Benoit FAVROLT

Matthieu GAUTHIER

Jean-Louis LEGER

Bruno LERASLE

Christophe MALANDAIN

**Relations publiques**

Michel LAURENT

**Chauffeur speaker**

Philippe LAUMAIN

**Chauffeur véhicule presse**

Fabrice JANNOT

**Chauffeurs véhicules officiels**

Stéphane AUROUX

Christian BOURDIAUX

David CARRE

Stéphane DE ROSSI

Yves DUFOUR

Benoit FAVROLT

Ingrid GOURY

Véronique NOËL

Philippe SIMONIN

Stéphane DELESMILLIÈRES

**Responsable intendance**

Jean-Luc PIGOURY  
et Denise NERAT

**Référent sites de départ**

Robert GAGNEAU

**Référent sites d'arrivée**

Bruno LERASLE

**Référent sécurité**

Claude CHAUSSARD  
et Jean-Louis LEGER

**Informatique**

Jean-Paul CHANLON  
et Christophe MALANDAIN

**Web master**

Laurence AUROUX

**Espace accueil VIP aux départs d'étapes**

Véronique NOËL  
et Ingrid GOURY

**Espace accueil VIP aux arrivées d'étapes**

Olivier DESCHAMPS  
et Gilles MOUTARDE

**Ainsi que tous les bénévoles dont le CLUB  
CYCLISTE DE VARENNES-VAUZELLES.**



**CLUB CYCLISTE VARENNES VAUZELLES**

### OFFICIELS FFC ET PRESTATAIRES TECHNIQUES

**Président du Jury**

Valérie ANDRES

**Arbitre titulaire 1**

Jean-Paul GIRARD

**Arbitre titulaire 2**

Dominique COUTANT

**Arbitre moto 1**

Isabelle MOREUX

**Arbitre moto 2**

Marie-Christine REGNET

**Arbitre moto 3**

Martial LEMAITRE

**Juge à l'arrivée**

Yann VAXILLAIRE

**Chronométrateur**

Claude DECHASEAUX

**Inspecteur anti-dopage**

Michel FIEVET

**Ardoisier**

Cyril MERLIN

**Dépannage neutre**

Assistance Course Provence

**Informations Radio Tour**

Caroline LEROY

**Animateur Podium**

Guy PAGE

**Sonorisation départs/arrivées**

France Espace Evénements Podiums

**Service médical**

Docteur Sophie TEIL

06 19 14 46 33

**Ambulance**

SDIS 58

**Portique arrivée**

Rolland Organisation

### ÉPREUVE COMPTANT POUR LE CHALLENGE RAYMOND POULIDOR ROCC 2026



## PERMANENCE



© Photo CO TNM

**JEUDI 18 JUIN 2026**

**Salle du conseil municipal de Chaulgnes.**

Portable : 06.79.84.21.13

**Ouverture de la permanence à 9 h, fermeture à 11h30**

**Salle du conseil municipal de Chaulgnes**

- Accueil des équipes
- Remise des dossards coureurs et plaques de cadres
- Remise des bandeaux véhicules officiels, D.S.



*Lors de la permanence, des transpondeurs seront confiés, par le CO TNM, aux équipes. Les directeurs sportifs s'engagent à restituer ces transpondeurs à l'issue de la dernière étape.  
NB : Les transpondeurs non restitués seront facturés 50 euros pièce !*

## RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Elle aura lieu impérativement à 12h00. Salle du conseil municipal de Chaulgnes.

NB : Une seule réunion des Directeurs Sportifs aura lieu ce jour-là pour toute la durée de l'épreuve, sauf convocation du directeur de course ou du président du comité d'organisation, par communiqué.

L'ordre des voitures de directeurs sportifs, pour la première étape, sera déterminé par un tirage au sort lors de cette réunion.

**Détail de l'hébergement :**  
**Se reporter à la fin de ce livre de route page 27.**

## CHAULGNES

Nichée dans un écrin de verdure, la petite bourgade de Chaulgnes est dominée par sa magnifique église Saint Etienne.

Située à une vingtaine de kilomètres de Nevers, elle est considérée comme étant la « Porte des Bertranges », une des plus vastes forêts de France.

Cette commune, très étendue, se situe sur le parcours renommé du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle et ne compte pas moins de 14 hameaux et 9 lieux-dits.



**Chaulgnes.fr**



JEUDI 18 JUIN

CHAULGNES ► NEUVY-SUR-LOIRE

ÉTAPE EN LIGNE

161.6 KM



CHAULGNES



Chaulgnes.fr

La commune serait construite sur un ancien site gallo-romain et était autrefois appelée « la petite suisse » avec ses 7 châteaux. Une tuilerie et une huilerie ont fonctionné jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. De style néo-gothique, l'église dédiée à Saint-Etienne fut construite selon les plans de l'architecte Narjoux.

Elle fait partie des plus beaux édifices religieux construits dans la Nièvre au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle et fut édifée entre 1867 et 1870 à l'emplacement de l'ancienne église du XII<sup>ème</sup> siècle, détruite en raison de sa vétusté. La nouvelle église fut consacrée en 171 par Monseigneur Forcade.



NEUVY-SUR-LOIRE



Situé sur un des grands axes Nord Sud de notre pays, au confluent des vallées de la Loire et de la Villedieu et débouché naturel sur la Puisaye, de tous temps Neuvy-sur-Loire dut son importance à cette situation géographique privilégiée.

Si l'on en juge par les vestiges, Neuvy fut une importante cité gallo-romaine. Point de jonction des voies terrestres, gardienne d'un gué sur la Loire, elle possède alors des forges actives, des thermes et certainement une population considérable. Les invasions barbares ruinèrent cette prospérité.

Le XIX<sup>e</sup> siècle vit l'apogée du port de Neuvy, dont le quai fut construit aux frais du Roy à partir de 1785. On y reçoit et expédie poteries, grains, ocre et bois de la Puisaye. La Confrérie des marins est toute puissante et le quai se borde de maisons frappées de l'ancre symbolique.

L'invasion prussienne de 1870 s'arrête ici, d'où l'ennemi reflue vers le Nord, poursuivi par les troupes françaises.

A partir de 1852, la ville voit se développer plusieurs industries, dont seule subsistera celle du caoutchouc née vers 1900.

La voie ferrée ouverte au public le 1<sup>er</sup> septembre 1861 donnera à la future « Route bleue » (RN7 historique) son tracé définitif et entraînera la disparition assez rapide de la marine de Loire.

Lors des terribles bombardements alliés de juillet et août 1944, Neuvy paie un lourd tribut à la Libération de la France. Le village compte de nombreuses victimes civiles, et n'est plus qu'un champ de ruines.

La commune, reconstruite, trouve un nouvel essor dans les années 1980, lors de la construction de la Centrale Nucléaire de Belleville, qui amène des retombées économiques certaines. C'est à cette occasion qu'est construit le pont qui enjambe le Loire.

Depuis cette période, la population augmente régulièrement, du fait d'un flux migratoire positif. Neuvy-sur-Loire est aujourd'hui une commune dynamique qui compte un peu plus de 1500 habitants, située à seulement 4 kilomètres de la sortie de l'autoroute A77, et qui voit revenir différentes activités, en particulier une importante scierie.

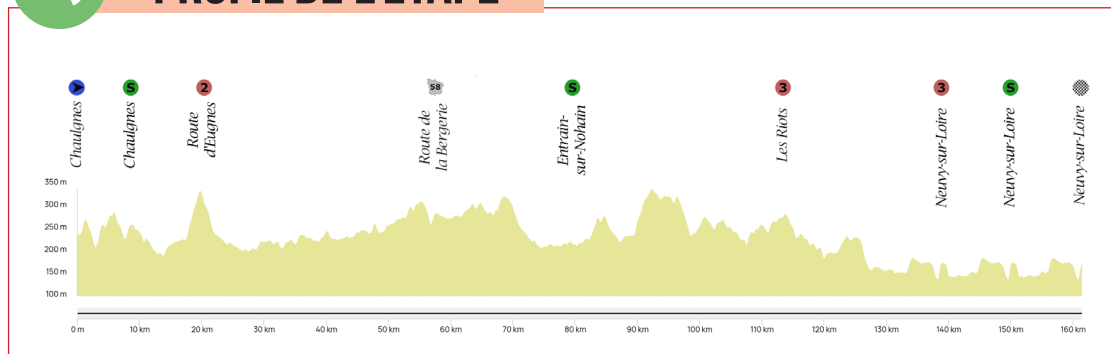
On y aujourd'hui trouve écoles, commerces, services, professions de santé, vie associative et sportive.

C'est une destination attrayante, en bord de Loire, à proximité immédiate du Berry, du Sancerrois, de la Puisaye, du circuit de la Loire à Vélo, de Guédelon, de Cosne... qui proposent une offre touristique variée.





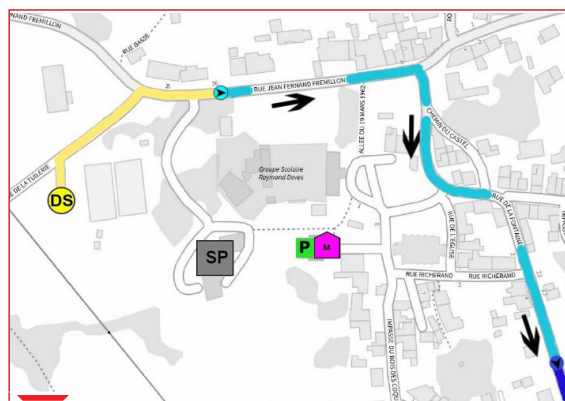
## PROFIL DE L'ÉTAPE



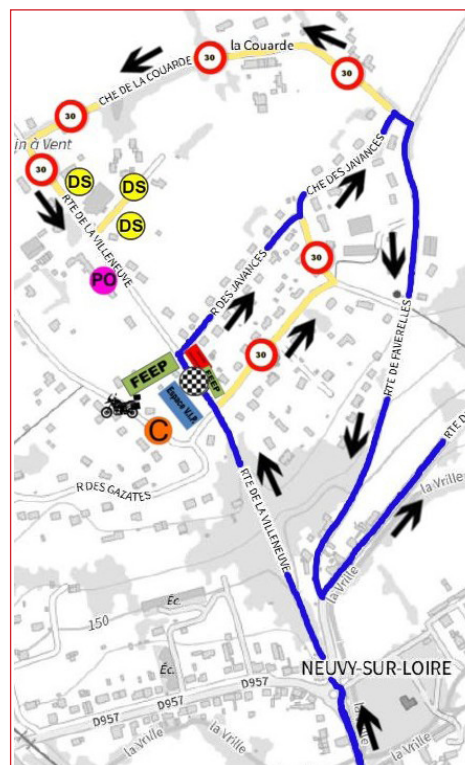
-  Départ fictif
-  Départ réel
-  Circuit d'arrivée à effectuer 2 fois
-  Déviation des directeurs sportifs
-  Arrivée



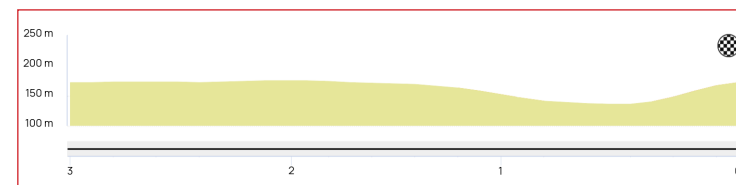
## DÉPART



## ARRIVÉE



## PROFIL DES 3 DERNIERS KM



- Déjeuner des suiveurs > salle des fêtes de Chaulgnes, à partir de 10h30.
- Rassemblement des officiels > Parking de la salle des fêtes.
- Rassemblement caravane publicitaire > Parking de la salle des fêtes.
- Rassemblement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils > Parking de la salle des fêtes.
- Rassemblement des directeurs sportifs > parking de la plaine de loisirs.
- Sanitaires, plaine de loisirs et salle des fêtes.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h30, Aire de loisirs.
- Présentation des équipes, suivant l'ordre défini par le comité d'organisation. Cet ordre sera communiqué lors de la réunion des directeurs sportifs
- Rassemblement de départ et mise en formation des véhicules > Parking de la salle polyvalente, à 13h45.
- Départ fictif > Aire de loisirs, à 13h58 (distance du départ fictif = 200 mètres).
- Départ réel, sur la D138, au niveau du panneau sortie de ville, à 14h.

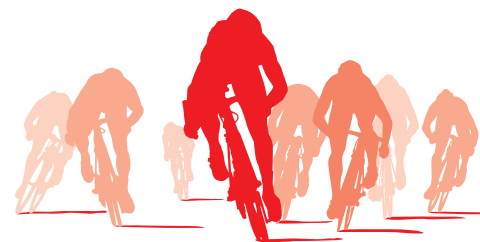
- Circuit de 11 kilomètres à effectuer 2 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 50 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : Rue des Aulnaies > Chemin des Javances > Chemin de la Couarde > Route de la Villeneuve.
- Stationnement des directeurs sportifs : Gymnase EDF.
- Stationnement des officiels Chemin des vignes.
- Stationnement caravane publicitaire Chemin des vignes.
- Stationnement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils Chemin des vignes.
- L'arrivée sera jugée Route de la Villeneuve, au terme d'une ligne droite de 470 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé à l'angle de la rue de la Ville neuve et du chemin des vignes.
- Salle des classements : car podium arbitre.
- Salle de presse : Espace VIP, à côté du car podium protocolaire.
- Contrôle médical : local au gymnase EDF.

**JEUDI 18 JUIN**

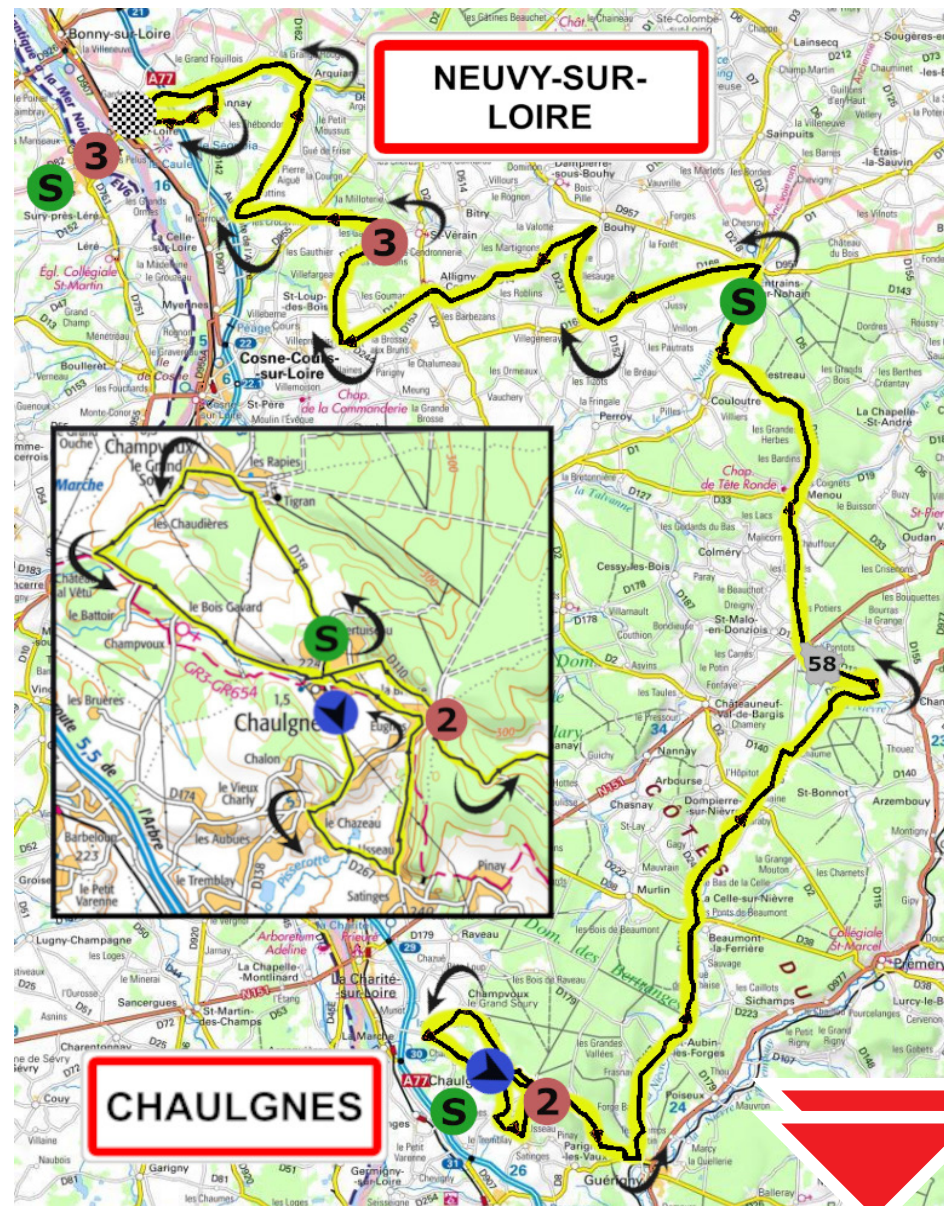
## CHAULGNES ► NEUVY-SUR-LOIRE

**ÉTAPE EN LIGNE**

**161.6 KM**



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
Rassemblement DS : Rue de la Tuilerie			13:30	14:00
0	161,6	Départ réel : D138 Sortie de Chaulgnes	13:30	14:00
0,9	160,7	<b>Descente sinueuse dangereuse</b>	13:31	14:01
2,0	159,6	D267 à gauche	13:32	14:02
3,5	158,1	Route d'Eugnes à gauche	13:34	14:04
5,4	156,2	Eugnes		
5,6	156,0	Route d'Eugnes à droite	13:37	14:07
7,3	154,3	Rue Filet à droite	13:39	14:09
7,5	154,1	D110 à gauche	13:40	14:10
7,6	154,0	D138 à droite	13:40	14:10
7,7	153,9	D138 à gauche	13:40	14:10
8,2	153,4	<b>SPRINT</b> devant le N° 24 Route de Soury	13:41	14:11
10,7	150,9	Le Grand Soury	13:44	14:14
11,0	150,6	VC 2 à gauche	13:45	14:15
13,4	148,2	D110 à gauche	13:48	14:18
17,0	144,6	Chaulgnes	13:53	14:23
17,2	144,4	<b>Chicane</b>	13:53	14:23
17,2	144,4	D138 à gauche	13:53	14:23
17,2	144,4	D110 à droite	13:53	14:23
19,6	142,0	<b>MG 2 : Route d'Eugnes L : 2,4 km</b>	13:56	14:26
25,8	135,8	D8 à gauche	14:05	14:35
26,5	135,1	D117 à gauche	14:06	14:36
28,6	133,0	Forgebas	14:09	14:39
28,7	132,9	<b>Ralentisseur + Rétrécissement x3</b>	14:09	14:39
32,1	129,5	Saint-Aubin-les-Forges	14:13	14:43
32,4	129,2	D117	14:14	14:44
38,7	122,9	Les Ponts de Beaumont	14:22	14:52
39,0	122,6	D117	14:23	14:53
45,5	116,1	D117	14:32	15:02
48,5	113,1	D140 à droite	14:36	15:06
49,0	112,6	D253 à gauche	14:36	15:06
54,5	107,1	D127 à gauche	14:44	15:14
57,5	104,1	<b>KM 58 : Route de La Bergerie</b>	14:48	15:18
58,3	103,3	Intersection D151/D127 - D117	14:49	15:19
64,9	96,7	Menou	14:58	15:28
65,6	96,0	D33 à gauche	14:59	15:29
65,6	96,0	D117 à droite	14:59	15:29
67,4	94,2	Les Bardins	15:01	15:31
72,4	89,2	Menestreau	15:08	15:38
74,7	86,9	D1 à droite	15:11	15:41
78,7	82,9	Entrain-sur-Nohain	15:17	15:47
79,2	82,4	<b>SPRINT</b> devant le N°20 Rue de la Croix d'Or	15:18	15:48



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRE		
Parcours	Restants		caravane	course	
79,5	82,1	D957	à gauche	15:18	15:48
79,9	81,7	D168	à gauche	15:18	15:48
87,1	74,5	Ciez		15:28	15:58
<b>87,1</b>	<b>74,5</b>	<b>Terre-plein Central</b>		<b>15:28</b>	<b>15:58</b>
87,6	74,0	D152	à droite	15:29	15:59
93,0	68,6	D14	à gauche	15:36	16:06
101,4	60,2	Alligny-Cosne		15:48	16:18
<b>101,6</b>	<b>60,0</b>	<b>5 Ralentisseurs</b>		<b>15:48</b>	<b>16:18</b>
106,8	54,8	D244	à droite	15:55	16:25
107,9	53,7	Saint-Loup-des-Bois	tout droit	15:57	16:27
<b>108,2</b>	<b>53,4</b>	<b>Pont Rétrécissement</b>		<b>15:57</b>	<b>16:27</b>
108,3	53,3	D114	à droite	15:57	16:27
<b>112,4</b>	<b>49,2</b>	<b>MG 3 : Les Riots (face au N° 17) L : 0,8 km</b>		<b>16:03</b>	<b>16:33</b>
113,6	48,0	D242	à gauche	16:04	16:34
117,7	43,9	D242 Croisement avec D955	tout droit	16:10	16:40
121,4	40,2	D162	à droite	16:15	16:45
128,6	33,0	Arquian		16:25	16:55
<b>128,7</b>	<b>32,9</b>	<b>Pont dangereux</b>		<b>16:25</b>	<b>16:55</b>
128,9	32,7	D957	à gauche	16:25	16:55
<b>129,0</b>	<b>32,6</b>	<b>Terre-plein Central</b>		<b>16:25</b>	<b>16:55</b>
<b>129,0</b>	<b>32,6</b>	<b>Coussins Berlinois</b>		<b>16:25</b>	<b>16:55</b>
<b>129,1</b>	<b>32,5</b>	<b>Ecluse Rétrécissement</b>		<b>16:26</b>	<b>16:56</b>
133,8	27,8	D142	à gauche	16:32	17:02
133,9	27,7	Annav		16:32	17:02
135,0	26,6	CR de la Vioderie VC 7	à droite	16:34	17:04
136,4	25,2	VC 7	à droite	16:36	17:06
138,2	23,4	Neuvy-sur-Loire : Rue Bellevue		16:38	17:08
<b>138,7</b>	<b>22,9</b>	<b>Rétrécissement</b>		<b>16:39</b>	<b>17:09</b>
138,8	22,8	Rue des Vignerons	à gauche	16:39	17:09
<b>138,9</b>	<b>22,7</b>	<b>Rétrécissement x3</b>		<b>16:39</b>	<b>17:09</b>
139,0	22,6	Rue Jean-Jaurès	à droite	16:39	17:09
139,2	22,4	Rond-Point 2 <sup>ème</sup> sortie Rte de la Villeneuve		16:39	17:09
<b>139,6</b>	<b>22,0</b>	<b>MG3 : Ligne Arrivée 1<sup>er</sup> passage L : 0,4 km</b>		<b>16:40</b>	<b>17:10</b>
139,6	22,0	Rue des Javances	à droite	16:40	17:10
139,9	21,7	Chemin des Javances	à gauche	16:40	17:10
140,1	21,5	Chemin de la Couarde	à droite	16:41	17:11
140,1	21,5	D241 Route de Faverelles	à droite	16:41	17:11
140,7	20,9	D957 Route de Clamecy	à gauche	16:41	17:11
144,8	16,8	D142	à droite	16:47	17:17
144,9	16,7	Annav		16:47	17:17
146,0	15,6	CR de la Vioderie VC 7	à droite	16:49	17:19
147,4	14,2	VC 7	à droite	16:51	17:21
149,2	12,4	Neuvy-sur-Loire : Rue Bellevue	à gauche	16:53	17:23
<b>149,7</b>	<b>11,9</b>	<b>Rétrécissement</b>		<b>16:54</b>	<b>17:24</b>
149,8	11,8	Rue des Vignerons	à gauche	16:54	17:24
<b>149,9</b>	<b>11,7</b>	<b>Rétrécissement x3</b>		<b>16:54</b>	<b>17:24</b>
150,0	11,6	Rue Jean-Jaurès	à droite	16:54	17:24
150,2	11,4	Rond-Point 2 <sup>ème</sup> sortie Rte de la Villeneuve		16:54	17:24

<b>150,6</b>	<b>11,0</b>	<b>SPRINT : Ligne Arrivée 2<sup>ème</sup> passage</b>		<b>16:55</b>	<b>17:25</b>
150,6	11,0	Rue des Javances	à droite	16:55	17:25
150,9	10,7	Chemin des Javances	à gauche	16:55	17:25
151,1	10,5	Chemin de la Couarde	à droite	16:56	17:26
151,1	10,5	D241 Route de Faverelles	à droite	16:56	17:26
151,7	9,9	D957 Route de Clamecy	à gauche	16:56	17:26
155,8	5,8	D142	à droite	17:02	17:32
155,9	5,7	Annav		17:02	17:32
157,0	4,6	CR de la Vioderie VC 7	à droite	17:04	17:34
158,4	3,2	VC 7	à droite	17:06	17:36
160,2	1,4	Neuvy-sur-Loire : Rue Bellevue	à gauche	17:08	17:38
<b>160,7</b>	<b>0,9</b>	<b>Rétrécissement</b>		<b>17:09</b>	<b>17:39</b>
160,8	0,8	Rue des Vignerons	à gauche	17:09	17:39
<b>160,9</b>	<b>0,7</b>	<b>Rétrécissement x3</b>		<b>17:09</b>	<b>17:39</b>
161,0	0,6	Rue Jean-Jaurès	à droite	17:09	17:39
161,2	0,4	Rond-Point 2 <sup>ème</sup> sortie Rte de la Villeneuve		17:09	17:39
<b>161,6</b>	<b>0,0</b>	<b>Arrivée : Route de la Villeneuve face au N° 501</b>		<b>17:10</b>	<b>17:40</b>

PMG		
PMG 2	Route d'Eugnes L : 2,4 km	KM : 19,6
PMG 3	Les Riots L : 0,8 km	KM : 112,4
PMG 3	Neuvy-sur-Loire : 1 <sup>er</sup> passage ligne L : 0,4 km	KM : 139,6

SPRINTS	
Chaulgnes	KM : 8,2
Entrains-sur-Nohain	KM : 79,2
Neuvy-sur-Loire : 2 <sup>ème</sup> passage ligne	KM : 150,6

KM 58	
D127 Route de La Bergerie	KM : 57,5

VENDREDI 19 JUIN MATIN

SAINT-ÉLOI ► SAINT-ÉLOI

CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPE

18,8 KM



SAINT-ÉLOI



Commune  
Saint-Éloi



Le nom de la commune vient de Eloi, célèbre ministre du Roi Dagobert, Saint-Eloi patron des forgerons.

La terre de Saint-Eloi fut acquise par les Ducs de Nevers en 1559. Elle suivit alors les destinés du Duché. Elle appartient jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle semble-t-il, aux religieux de Saint-Etienne de Nevers.

La commune actuelle est formée de la réunion entre 1790 et 1794, des anciennes paroisses de Saint-Eloi et de Chaluzay.

Au cours de la période révolutionnaire de la Convention nationale (1792-1795), la commune porta le nom de Loi.

Le patrimoine architectural de la commune compte plusieurs lieux et monuments remarquables, tels que l'ancienne église de Chaluzay entre autres.

La commune est bordée par une forêt domaniale et par la Loire.

Les habitants s'appellent les éligeois. Ils sont au nombre de 2 230 d'après le dernier recensement.

## NEVERS AGGLOMÉRATION

### Un territoire qui s'agrandit, une ambition partagée

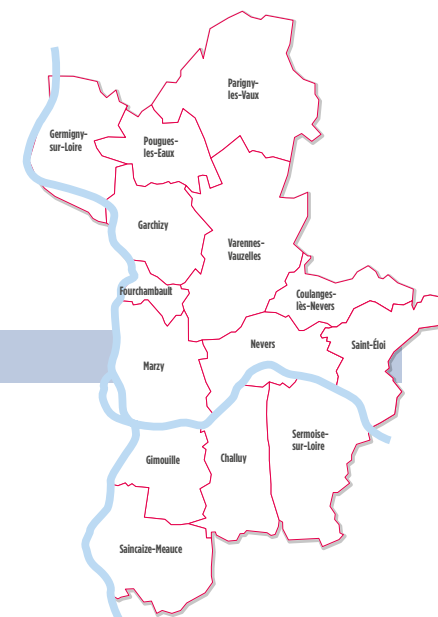
Une 14<sup>e</sup> commune, Saint-Éloi, a rejoint notre communauté d'agglomération en 2024. Près de 70 000 Nivernais (sur un peu plus de 202 000) habitent désormais dans l'agglomération de Nevers, territoire moteur de la Nièvre. Le solde naturel dans notre département est déficitaire depuis plus de cinquante ans mais le solde migratoire s'améliore dans l'agglomération et notamment à Nevers. La question de la démographie demeure donc prégnante.

Chaque projet réalisé, chaque piste de développement suivie doit non seulement donner aux Nivernais des raisons de rester et d'entreprendre, mais aussi pouvoir convaincre de nouvelles populations et de nouvelles entreprises de s'installer. En maintenant une politique significative d'investissement, Nevers Agglomération accélère sur le développement économique dans toutes ses composantes, l'enseignement supérieur, l'amélioration du cadre de vie, la préservation de l'environnement et l'optimisation des services à la population. Avec l'ambition partagée de bâtir une image encore plus positive du territoire, d'accroître sa visibilité et son attractivité grâce aussi à sa qualité de vie, son dynamisme culturel et sportif.

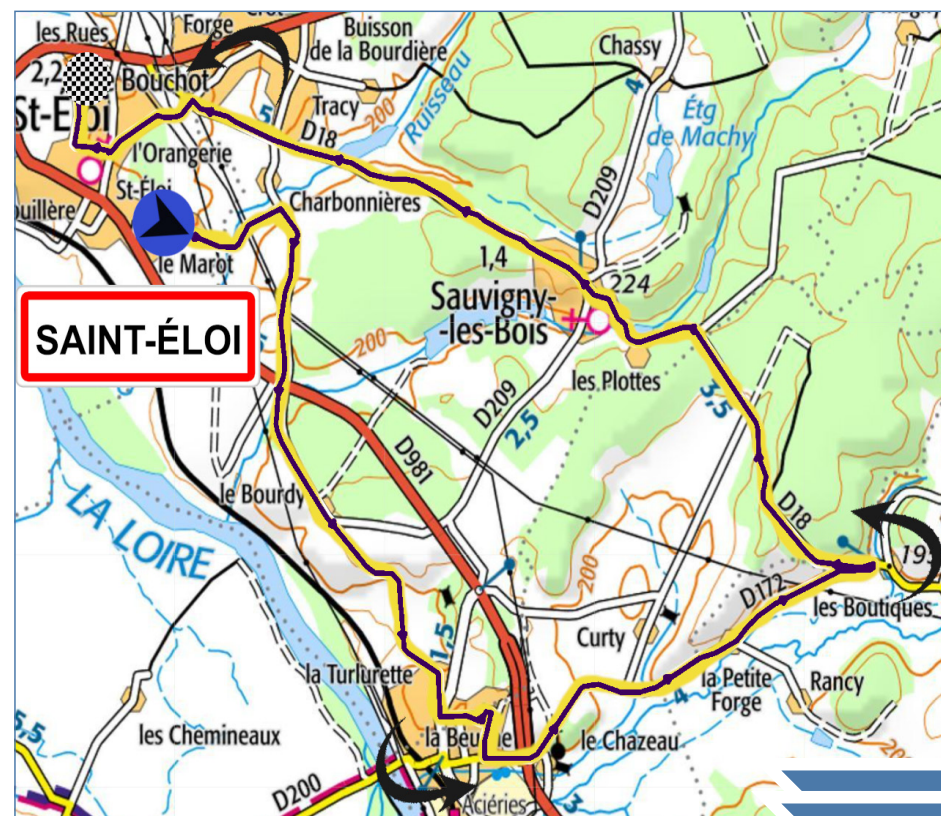
Pour inscrire Nevers Agglomération dans l'avenir, elle doit s'appuyer à la fois sur son ambition et sur ses agents expérimentés et impliqués. Cette dynamique doit bénéficier à tous les habitants de l'Agglomération ainsi qu'au tissu économique dans son ensemble, et ne laisser aucune commune du territoire de côté. Cela démontre que l'Agglomération de Nevers possède tous les atouts pour devenir un « choix stratégique potentiel » pour un porteur de projet, une entreprise cherchant à se relocaliser ou encore un salarié désireux de quitter une métropole, notamment avec l'amélioration annoncée de la desserte ferroviaire, autoroutière et aérienne.



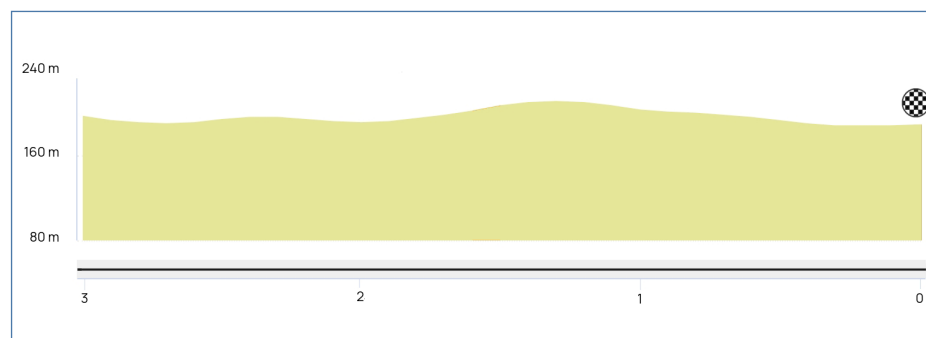
Investir dans les grands enjeux d'aujourd'hui, comme le fait Nevers Agglomération, c'est investir pour les générations futures, c'est continuer à prendre un nouveau tournant, c'est amener chacun vers l'avenir.



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ		HORAIRES	
Parcours	Restants			Première Équipe	16 <sup>ème</sup> Équipe
Rassemblement DS : Salle des Fêtes				09:30	10:45
Podium Départ : Salle des Fêtes					
0	18,8	Départ : Rue de Cholet. Face au numéro 16 bis		09:30	10:45
1,1	17,7	Route de Charbonnière	à droite	09:31	10:46
2,5	16,3	C211 / D981	tout droit	09:33	10:48
5,4	13,4	Route de Nevers	à droite	09:36	10:51
5,5	13,3	Rue du laboratoire	à gauche	09:36	10:51
5,8	13,0	Rue Charles Édouard Guillaume	à gauche	09:37	10:52
5,9	12,9	Rue Pierre Chevenard	à droite	09:37	10:52
6,3	12,5	D172 Rue du Chateau	à gauche	09:37	10:52
10,0	8,8	D18	à gauche	09:42	10:57
13,0	5,8	Sauvigny-les-Bois		09:46	11:01
13,2	5,6	<b>Ralentisseur</b>		<b>09:46</b>	<b>11:01</b>
13,5	5,3	<b>Ralentisseur</b>		<b>09:46</b>	<b>11:01</b>
13,8	5,0	<b>Ralentisseur</b>		<b>09:47</b>	<b>11:02</b>
14,0	4,8	<b>Ralentisseur</b>		<b>09:47</b>	<b>11:02</b>
17,1	1,7	R22 Rue de la Garenne	à gauche	09:51	11:06
17,3	1,5	Saint-Éloi		09:51	11:06
17,9	0,9	Rue de l'Orangerie	à droite	09:52	11:07
17,9	0,9	Rue des Lilas	à gauche	09:52	11:07
18,1	0,7	Rue des Jeunes Pousses	à droite	09:52	11:07
18,7	0,1	Chemin du Bois Bouchot	à gauche	09:53	11:08
18,8	0,0	Arrivée		09:53	11:08



**PROFIL DES 3 DERNIERS KM**



# 2

## VENDREDI 19 JUIN MATIN SAINT-ÉLOI ► SAINT-ÉLOI

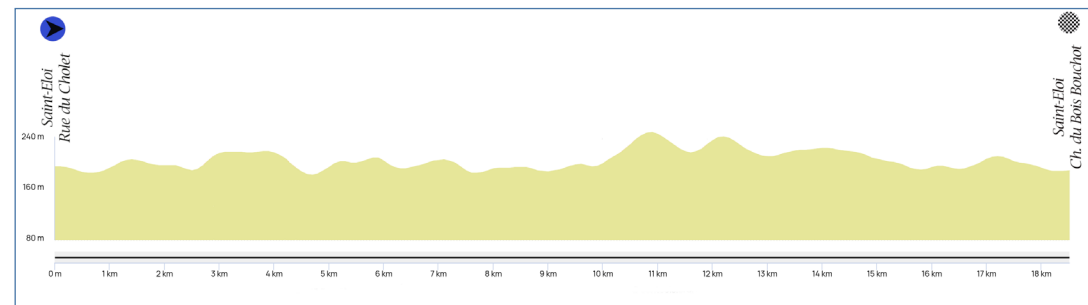
CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPE

18,8 KM



- Départ réel
- Déviation des directeurs sportifs
- Arrivée

## PROFIL DE L'ÉTAPE

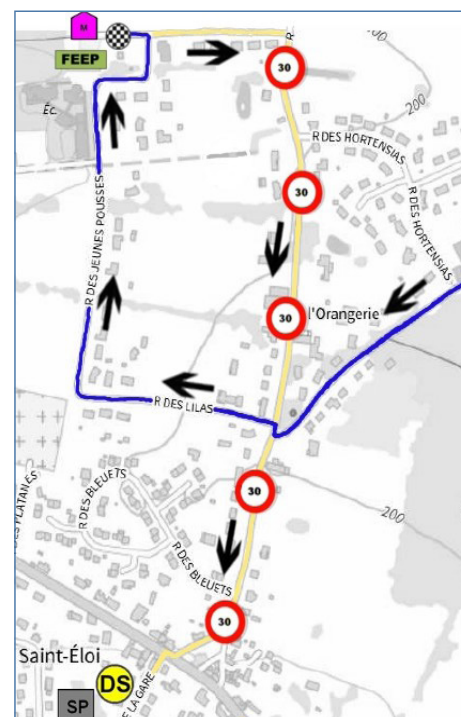


## DÉPART



- Rassemblement des officiels > place de la mairie.
- Rassemblement caravane publicitaire > Place de la mairie.
- Rassemblement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils > Place de la mairie.
- Rassemblement des directeurs sportifs > Parking de la salle des fêtes.
- Sanitaires, Salle des fêtes
- Les coureurs doivent se présenter 15 minutes avant leur départ, rue du Cholet.
- Départ de la première équipe à 09h30.
- Départ des équipes, toutes les cinq minutes.
- Itinéraire pour se rendre au départ de l'étape :
- Rue de la gare > Rue de la grenouillère > route de Bourgogne > Rue du Cholet
- Départ réel, Rue des Cholet, au niveau du numéro 16 bis.

## ARRIVÉE



- Déviation des directeurs sportifs, 20 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée.
- Stationnement des directeurs sportifs : Parking de la salle des fêtes.
- Stationnement des officiels : Parking de la mairie.
- Stationnement caravane publicitaire : Parking de la mairie.
- Stationnement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils : Parking de la mairie.
- L'arrivée sera jugée : rue du Bois Bouchot.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé Place de la mairie.
- Salle des classements : car podium Rolland Organisation.
- Salle de presse : espace VIP, à côté du car podium protocolaire.
- Retour des véhicules pour rejoindre le parking de la salle des fêtes : Rue du bois Bouchot > rue de la poste > rue de la gare.
- Déjeuner des coureurs : salle des fêtes de Saint Eloi, à partir de 12h00



## LANGERON

Village de  
Langeron

La Commune de Langeron se situe en région Bourgogne-Franche-Comté, au sud-ouest du département de la Nièvre. Sa situation géographique le rend attractif puisqu'il est situé à 28 km de Nevers (Préfecture de la Nièvre) et à 32 km de Moulins (Préfecture de l'Allier). Il est desservi par l'axe routier A77 et se situe à 2 h 15 de Paris. Il compte un peu moins de 400 habitants.

La commune de Langeron fait partie de la communauté de communes Nivernais Bourbonnais (CCNB) qui regroupe également les communes de Saint-Pierre-le-Moûtier, Chantenay Saint Imbert, Luthenay-Uxeloup, Livry, Neuville-les-Decize, Azy-le Vif, Tresnay et Toury-sur-Jour.

Langeron reste avant tout une commune agricole où il fait bon vivre loin des désagréments de la circulation de la ville et de la pollution. L'équipe municipale très dynamique s'occupe activement de ses habitants en étant toujours à l'écoute de leurs préoccupations.

Le patrimoine naturel de la commune est également bien conservé, puisque près d'un tiers de la commune est classée Zone Natura 2000.



### Bienvenu en Sud Nivernais, Une pépite aux multiples facettes.

Ses richesses naturelles, Loire, étangs et forêts, offrent un cadre idéal pour des activités d'itinérance douce telles que le vélo, le bateau, la pêche et la randonnée.

Son histoire et les industries qui ont façonné le Sud Nivernais sont passionnantes et se révèlent à travers des sites remarquables

comme l'enceinte fortifiée de Decize, le Musée de la Mine de La Machine et ses églises romanes classées.

Sud Nivernais Communauté s'engage à promouvoir le développement économique, touristique et environnemental de son territoire. Elle soutient les initiatives locales, favorise l'installation de nouvelles entreprises et encourage le tourisme. La gestion des déchets ménagers, la protection de l'environnement et la solidarité sont également des priorités pour la communauté.

Si vous souhaitez en savoir plus ou vous installer dans la région, n'hésitez pas à visiter le site officiel de Sud Nivernais Communauté pour obtenir toutes les informations nécessaires



## LUCENAY-LÈS-AIX



Au sud de la Bourgogne, Lucenay-Lès-Aix est une commune de moins de 1000 habitants située à 40 minutes de Nevers, 15 minutes de Decize et 20 de Moulins.

**Historique :**

Luciniacum, Luciniacus : Lucenay-les-Aix - Cours d'eau : l' Acolin et l'Ozon  
Une voie gallo-romaine passe par la commune. A la Cour-du-Bois, il subsiste une motte féodale.

Au XII<sup>e</sup> siècle, il existe un couvent relevant de l'Abbaye Saint-Andoche d'Autun.

Lucenay-Lès-Aix possédait trois églises : celles de Saint-Gervais (à la Celle) et de Saint-Genest (ancien emplacement de la Pharmacie), qui disparaissent pendant la Révolution, et celle de Saint-Romain à Lucenay, dont le bénéfice simple est en 1766 au Prieur et curé de l'Abbaye Saint-Martin de Nevers : Pierre Canivest (Rouen. 1715-St.-Martin de Nevers le 22 février 1781). Les seigneurs de Lucenay-Lès-Aix sont des Gentils (voir sources en 1600) également seigneurs de Toury et du Bessay. Voir la plaque funéraire citée infra.

Bien avant la révolution industrielle, des tuileries s'implantent à Lucenay-Lès-Aix, et s'ajoutent aux activités de ferronnerie. Les tuileries des Voidoux et des Méchins disparaissent, et celle des Coquats cesse de fonctionner en 1939. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cinq moulins produisent de la farine dont le Moulin d'Aglan (sur la rivière l'Acolin) et le Moulin Méchin (sur la rivière l'Ozon). Seul le moulin de Dardault fonctionne encore, et fournit la farine à nos boulangers. Une usine d'ampoules pharmaceutiques a été ouverte en 1964.

**Châteaux :**

**Ozon (Auzon) :** château et fief, commune de Lucenay-Lès-Aix, Auzon, 1636, registre de Cossaye. Fief de la châtellenie de Decize qui donne son nom à un ruisseau affluent de la Loire lequel arrose les communes de Lucenay-Lès-Aix et de Cossaye. Le vrai nom de ce lieu est Auzon. Fief attesté par des archives du XV<sup>e</sup> siècle, confirmé par un avis du Conseil d'État de 1804, Auzon s'est étendu sur plusieurs communes et faisait partie du Bourbonnais jusqu'à découpage de la France en département où ses terres furent divisés sur la Nièvre et sur l'Allier.

Le parc du château a été redessiné par le Comte de Choulot au XIX<sup>e</sup> siècle et contient des essences rares.

Le château d'Ozon est ouvert au public lors des journées du patrimoine en Septembre.

Personnalités liées à la commune :

- Théodore de Banville (1823-1891), poète français, a longtemps résidé à Lucenay-Lès-Aix.
- Christine Renard (1929-1979) écrivain de science-fiction, née à Lucenay-Lès-Aix

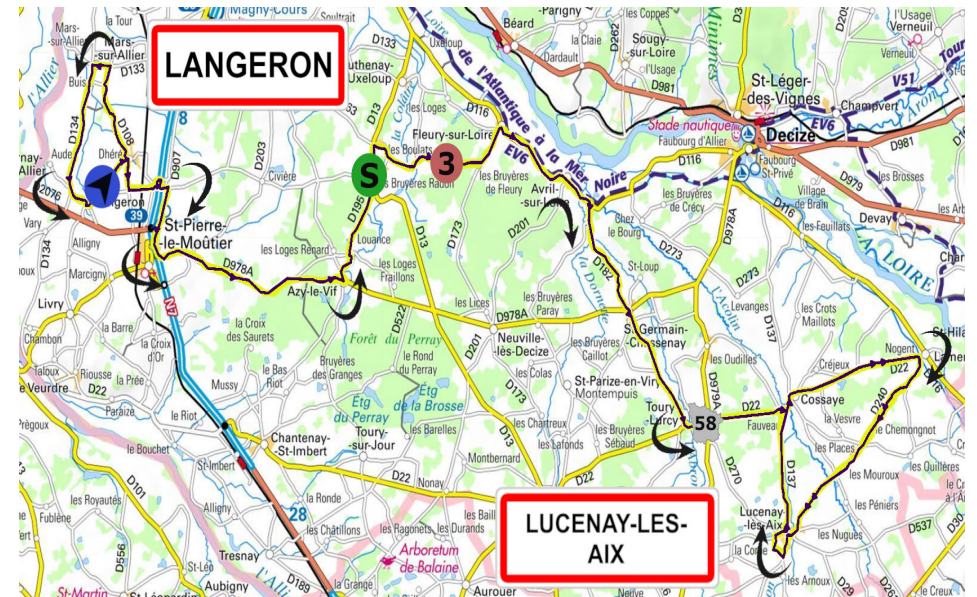
C'est un joli village, bassin de vie à l'année, avec une vie rurale préservée, des services de proximité et une vie associative active. L'école, maternelle et élémentaire, préparent les enfants au collège. L'accueil périscolaire, le centre de loisirs facilitent la vie des familles. Les professionnels de santé sont bien présents dans notre commune (cabinet médical, cabinets infirmiers, dentiste, pharmacie, cabinet de kinésithérapie...). Le cabinet vétérinaire prendra soin de vos animaux.

Les petits commerces : salon de coiffure, boulangerie, boucherie et épicerie-bar, un garage, un bureau de poste et d'une agence bancaire du crédit agricole vous accompagnent au quotidien. Le bourg compte aussi des entreprises : Une étude notariale, une usine d'ampoules. Le bourg est doté aussi d'artisans : travaux menuiserie bois, PVC, entretiens espace verts, créations et maçonneries paysagères, aménagement extérieur, entretien et installation de piscine coque, entreprises générales de bâtiment, électricien-plombier, ébénisterie - restaurateur - menuisier agenceur, exploitant forestier.

Une pompe à essence : gazole, Super 95 E10, et AdBlue. 10 associations animent la vie locale de Lucenay-les-Aix. Lucenay-Lès-Aix est équipée d'une salle polyvalente pouvant accueillir 500 personnes, et d'une salle appelée (l'ancien abattoir) d'une capacité de 60 personnes.



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
<b>Rassemblement DS :</b>			<b>14:50</b>	<b>15:29</b>
Départ Fictif : Place de la mairie, rue de Dhéré : 0,5 km				
0	99,7	Départ réel : sortie de Langeron, Rue de Dhéré	15:00	15:30
0,9	98,8	Dhéré	15:01	15:31
1,8	97,9	D108 Route des Chaumettes	15:02	15:32
5,5	94,2	D133	15:07	15:37
6,0	93,7	Mars-sur-Allier	15:08	15:38
6,4	93,3	D134	15:08	15:38
11,0	88,7	Rue de la Grand Croix	15:14	15:44
11,4	88,3	Langeron	15:15	15:45
11,8	87,9	Rue des Copins	15:15	15:45
12,0	87,7	Place de l'église	15:16	15:46
12,1	87,6	Place de la Mairie	15:16	15:46
12,2	87,5	<b>Cousin Berlinois</b>	<b>15:16</b>	<b>15:46</b>
12,2	87,5	Place de la Mairie	15:16	15:46
12,3	87,4	Rue de la Grand Croix	15:16	15:46
13,8	85,9	Dhéré	15:18	15:48
14,5	85,2	D108	15:19	15:49
14,6	85,1	D108 Route de Saint-Pierre-le-Moûtier	15:19	15:49
15,8	83,9	Rue de Maison Rouge	15:21	15:51
17,0	82,7	C5	15:22	15:52
17,1	82,6	D907	15:22	15:52
17,5	82,2	Rond-point 1 <sup>ère</sup> sortie C17	15:23	15:53
18,2	81,5	Route Moulin les Eventées	15:24	15:54
20,7	79,0	D978A	15:27	15:57
29,4	70,3	Azy-le-Vif	15:39	16:09
29,6	70,1	D195	15:39	16:09
29,9	69,8	D195	15:39	16:09
33,6	66,1	D13	15:44	16:14
33,9	65,8	Les Bruyères Radon	15:45	16:15
34,2	65,5	<b>Coussins Berlinois x2</b>	<b>15:45</b>	<b>16:15</b>
35,0	64,7	<b>SPRINT : Sortie de Les Bruyères Radon</b>	<b>15:46</b>	<b>16:16</b>
35,4	64,3	D263	15:47	16:17
37,5	62,2	<b>Pont Rétrécissement</b>	<b>15:50</b>	<b>16:20</b>
39,0	60,7	<b>MG 3 : Château d'eau L : 1,5 km</b>	<b>15:52</b>	<b>16:22</b>
40,0	59,7	Les Bruyères de Fleury	15:53	16:23
40,7	59,0	D173	15:54	16:24
42,0	57,7	Fleury-sur-Loire	15:56	16:26
42,3	57,4	D116	15:56	16:26
47,5	52,2	D182	16:03	16:33
47,6	52,1	<b>Pont Rétrécissement x2</b>	<b>16:03</b>	<b>16:33</b>
51,8	47,9	Saint-Germain-Chassenay	16:09	16:39
52,1	47,6	D182	16:09	16:39
52,3	47,4	D270	16:09	16:39
57,0	42,7	Toury-Lurcy	16:16	16:46
57,2	42,5	D22	16:16	16:46
57,9	41,8	KM 58	16:17	16:47



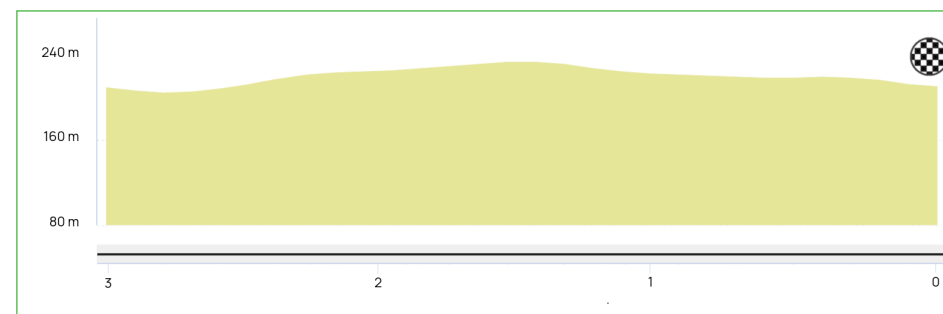
KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES		
Parcourus	Restants		caravane	course	
59,2	40,5	D22 / D979A	tout droit	16:18	16:48
61,8	37,9	D137	à gauche	16:22	16:52
61,8	37,9	Entrée du Circuit		16:22	16:52
61,9	37,8	Cossaye		16:22	16:52
62,2	37,5	D137	à gauche	16:22	16:52
62,3	37,4	D137	à droite	16:23	16:53
62,4	37,3	D22 Route de Laménay	tout droit	16:23	16:53
68,2	31,5	Lieu-dit Nogent		16:30	17:00
68,3	31,4	D240 Rue des Mouroux	à droite	16:31	17:01
74,1	25,6	D240 / D261 Route de Laménay	tout droit	16:38	17:08
76,2	23,5	D240 Rue Eugène Geoffroy	à droite	16:41	17:11
76,4	23,3	Lucenay-lès-Aix		16:41	17:11
77,0	22,7	D29 Rue d'Ozon	à droite	16:42	17:12
77,2	22,5	Passage Ligne d'arrivée Rue d'Ozon		16:42	17:12
77,3	22,4	D137 Rue Théodore de Banville	à gauche	16:43	17:13
77,5	22,2	<b>Ralentisseurs x2</b>		<b>16:43</b>	<b>17:13</b>
78,1	21,6	Rue du Sauzais	à droite	16:44	17:14
78,6	21,1	Rue du Sauzais	à droite	16:44	17:14
79,0	20,7	Route Les Damerets	tout droit	16:45	17:15
79,2	20,5	D29 Route de Dornes	à droite	16:45	17:15
79,3	20,4	Lucenay-lès-Aix	à gauche	16:45	17:15
79,4	20,3	<b>Ralentisseur</b>		<b>16:45</b>	<b>17:15</b>
79,7	20,0	D137 Route de Cossaye	à gauche	16:46	17:16
79,9	19,8	<b>Ralentisseur</b>		<b>16:46</b>	<b>17:16</b>
80,3	19,4	<b>Ralentisseur</b>		<b>16:47</b>	<b>17:17</b>
84,4	15,3	Cossaye		16:52	17:22
84,7	15,0	D137	à gauche	16:52	17:22
84,8	14,9	D137	à droite	16:53	17:23
84,9	14,8	D22 Route de Laménay	tout droit	16:53	17:23
90,7	9,0	Lieu-dit Nogent		17:00	17:30
90,8	8,9	D240 Rue des Mouroux	à droite	17:01	17:31
96,6	3,1	D240 / D261 Route de Laménay	tout droit	17:08	17:38
98,7	1,0	D240 Rue Eugène Geoffroy	à droite	17:11	17:41
98,9	0,8	Lucenay-lès-Aix		17:11	17:41
99,5	0,2	D29 Rue d'Ozon	à droite	17:12	17:42
99,7	0,0	Arrivée Finale : Rue d'Ozon		17:12	17:42

PMG		
PMG 3	Château d'eau (L:1,5 km)	KM : 39,0

SPRINTS	
Les Bruyères Radon sortie	KM : 35,0

KM 58	
KM58 après Toury-Lurcy	KM : 57,9

## PROFIL DES 3 DERNIERS KM

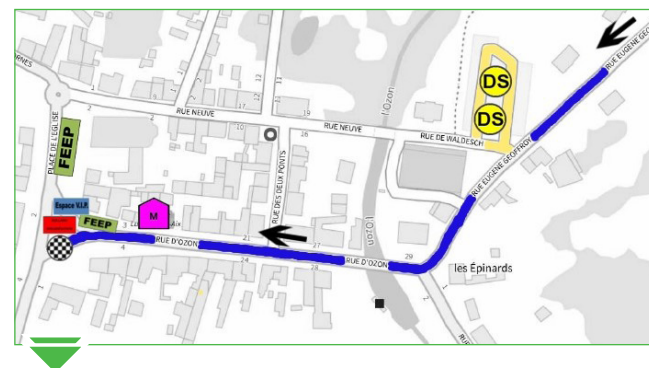
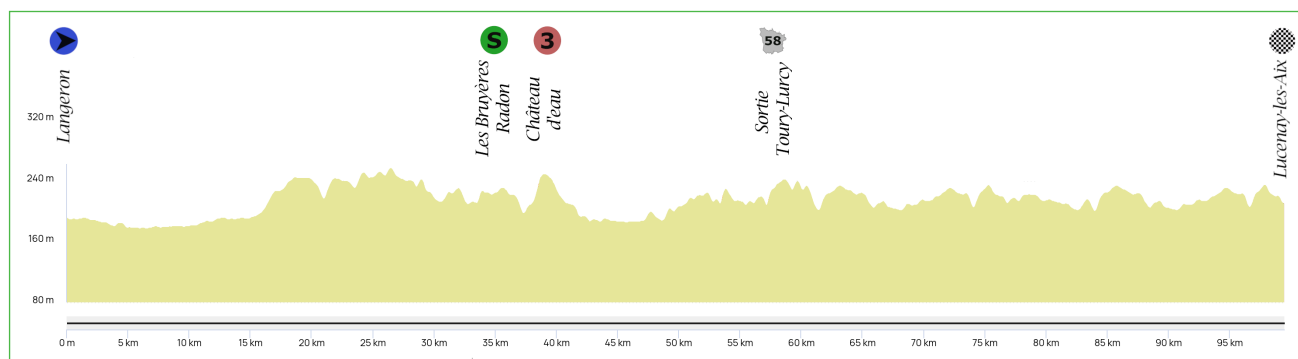




- Déjeuner des suiveurs > salle des fêtes de Langeron, à partir de 12h30.
- Rassemblement des officiels > contre allée de la salle des fêtes.
- Rassemblement caravane publicitaire > contre allée de la salle des fêtes.
- Rassemblement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils > Cour de la Bibliothèque.
- Rassemblement des directeurs sportifs > Stationnement dans le pré des ateliers techniques.
- Sanitaires, salle des fêtes.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 14h30, devant la mairie.
- Rassemblement de départ > Place de la mairie, à 15h20.
- Départ fictif > Place de la mairie, à 15h29 (distance du départ fictif = 500 mètres).
- Départ réel, Sortie de Langeron, Rue de Dhéré, au panneau, sortie de ville, à 15h30.



## PROFIL DE L'ÉTAPE



- Circuit de 22,500 kilomètres à effectuer 1 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, Rue de Waldesch, 200 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : à droite, rue de Waldesch.
- Stationnement des directeurs sportifs : Parking de la salle polyvalente.
- Stationnement des officiels : Place de la Chaume.
- Stationnement caravane publicitaire : Place de la Chaume.
- Stationnement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils : Place de la Chaume.
- L'arrivée sera jugée Rue d'Ozon, au terme d'une ligne droite de 150 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé Place de l'église.
- Salle des classements : Car podium Rolland Organisation, Rue d'Ozon.
- Salle de presse : Espace VIP, à côté du car podium protocolaire.
- Contrôle médical : vestiaire du stade.



## CHAUMARD



Commune de 192 habitants d'une superficie de 1615 ha avec un point culminant à 607 m. Sans doute un des plus beaux villages du Morvan !

Ses origines remontent à une lointaine antiquité et varient selon les sources. Le microclimat dont jouit la commune serait pour quelque chose dans son étymologie.

Chaumard, au cœur du Morvan, est implanté sur la rive droite du lac de Pannecière. En venant d'Ouroux-en-Morvan par le chemin du tour du lac, en dessous du hameau des Quatre Vents on découvre une vue magnifique sur le bourg et sur le lac. Une vue non moins belle du barrage s'offre aux promeneurs sur la route de Mhère avant le hameau du Chêne.

**Patrimoine :** Le Barrage : situé au lieu-dit « Pannecière », au-dessus de l'ancien port de flottage. Sa construction a débuté en 1936, sa mise en eau date de 1949-1950. Ce barrage comporte 13 voûtes et contreforts, chaque voûte a une épaisseur de 1.6 m à la base et de 0.5 m au sommet, sa hauteur maximale est de 49 m sur une longueur totale de 340 m. Il permet le stockage de 82 millions de m<sup>3</sup> d'eau sur une superficie de 520 ha. En haut du barrage, un pont-route assure le franchissement de l'ouvrage par la CD 303. L'élévation du plan d'eau ainsi créée a permis la réalisation d'une usine hydro-électrique implantée sous une voûte dans la partie droite du barrage. Le barrage a été édifié pour permettre la régularisation du cours de l'Yonne afin d'éviter les crues de la Seine à Paris.

Ce réservoir sert de base au développement touristique de la commune. On y pratique beaucoup la pêche, ses carnassiers et ses carpes sont réputés puisque s'y sont déroulés en 2023 les championnats du monde de pêche à la carpe...



## SAINT-BENIN-D'AZY

Située au bord d'une rivière, l'Ixeure, qui jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, fournissait l'énergie à des forges dépendant d'un haut fourneau, cette charmante bourgade de 1300 habitants est entourée de forêts et de prairies. Agriculture et élevage sont les activités dominantes, mais commerce et artisanat se développent dans le parc d'activités.

Le centre bourg dominé par l'église, s'organise autour d'un bassin, de la mairie et du parc Rosa Bonheur. Six hameaux satellites, accueillent 50 % de la population

« Capitale des Amognes », c'est le titre qui lui est donné sur le plan local. Ce n'est pas pour autant que la commune de Saint-Benin-d'Azy souhaite en tirer une prétention centralisatrice.

**L'Eglise :** du 12<sup>ème</sup> siècle, reconstruite au 16<sup>ème</sup> siècle et agrandie au 20<sup>ème</sup> siècle possède des statues remarquables, notamment celles en bois polychrome de St-Pierre et de St-Denis des 14 et 15<sup>ème</sup> siècles.

**Une Histoire tragique :** Le Morvan grâce à son relief tourmenté et au caractère des Morvandiaux abrita une trentaine de maquis durant l'occupation allemande de 1940 à 1944. Le Maquis de Chaumard n'aura eu d'existence que de juin à juillet 1944. Créé dans la forêt de Beauvernois, accessible par un raidillon de 600 m, il a constitué un refuge important. Les résistants, très jeunes, provenaient en majorité des environs. Le camp atteignit l'effectif de 162 hommes. Un bataillon allemand de 200 hommes encercla le maquis le 31 juillet à 5h30, le brûla et l'anéanti. Vingt-deux Résistants âgés pour la plupart de vingt ans furent tués et quatre furent faits prisonniers.

Chaque année, le 31 juillet une cérémonie commémorative rend hommage au sacrifice de ces hommes.

### **Situation économique :**

**Commerces :** -1 hôtel restaurant à Vauminot au bord du lac ; 1 bar-restaurant-épicerie dans le bourg avec un « point poste » ; 1 camion « restauration-rapide » près du barrage.

On trouve également à Chaumard de nombreuses entreprises couvrant tous les services.

### **Prochaines manifestations :**

Le Tour Nivernais Morvan le 20 juin 2026, les cérémonies commémoratives du 31 juillet, la brocante de Chaumard le 1<sup>er</sup> août ainsi que diverses manifestations organisées par le comité des fêtes et l'association « Chaumard Aujourd'hui ».



Bien au contraire sa volonté fédératrice est bien réelle et plus particulièrement dans le domaine sportif représenté par 7 clubs très actifs qui accueillent la jeunesse du canton au stade, au gymnase, à la piscine et sur les courts de tennis.

Nul doute que les bénévoles seront aux côtés de la municipalité pour faire en sorte que l'arrivée de la cinquième et dernière étape du 43<sup>ème</sup> Tour Nivernais Morvan, le dimanche 23 juin prochain, soit une grande fête.

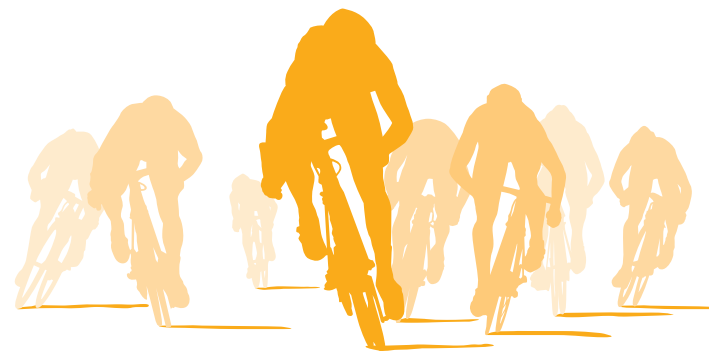


SAMEDI 20 JUIN

## CHAUMARD ► SAINT-BENIN-D'AZY

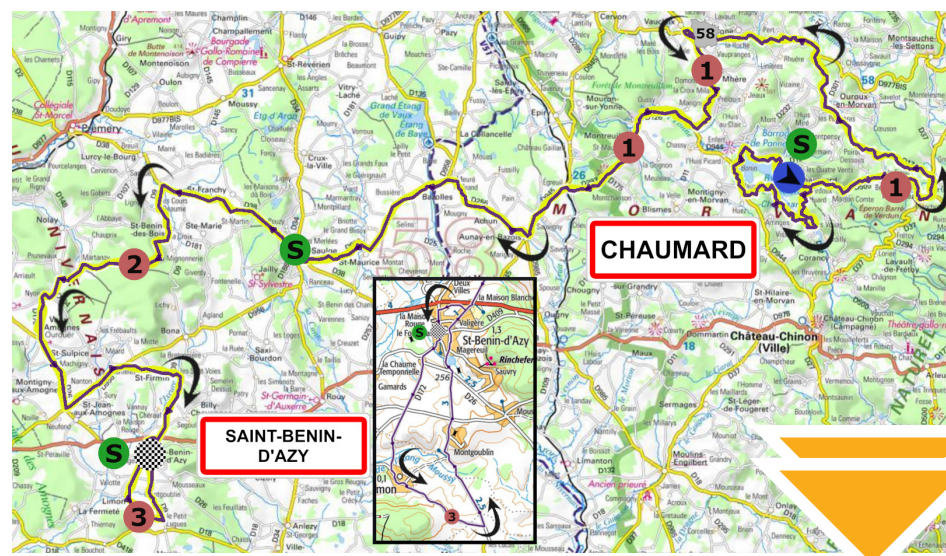
ÉTAPE EN LIGNE

156,9 KM



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
Rassemblement DS : Place Jeanne-Louise Veau			12:55	13:28
Départ fictif : D12 Sortie Chaumard L : 0,2 km				
0,0	156,9	Départ réel : D12 Sortie de Chaumard	13:00	13:30
1,3	155,6	D12 à droite	13:01	13:31
4,6	152,3	D161 à droite	13:06	13:36
4,7	152,2	D161 à droite	13:06	13:36
12,2	144,7	D944 à droite	13:17	13:47
14,1	142,8	D303 à droite	13:20	13:50
15,5	141,4	Passage sur Barrage - Rétrécissement	13:22	13:52
18,7	138,2	D303 à droite	13:26	13:56
20,4	136,5	D12 à droite	13:29	13:59
20,7	136,2	Chaumard à droite	13:29	13:59
20,7	136,2	Route des Pêcheurs à droite	13:29	13:59
20,9	136,0	Route des Îles à gauche	13:29	13:59
21,1	135,8	SPRINT : Mairie de Chaumard	13:30	14:00
21,1	135,8	Route d'Ouroux à droite	13:30	14:00
22,5	134,4	D505 à gauche	13:32	14:02
28,0	128,9	La Fiolle	13:40	14:10
29,3	127,6	MG 1 : Après La Fiolle - Chemin Forestier L : 4,8 km	13:41	14:11
31,5	125,4	Planchez	13:45	14:15
31,7	125,2	D37 à gauche	13:45	14:15
33,5	123,4	D17 à gauche	13:47	14:17
40,7	116,2	D12 tout droit	13:58	14:28
41,5	115,4	Ouroux-en-Morvan	13:59	14:29
42,1	114,8	D17 tout droit	14:00	14:30
42,4	114,5	D17 - Rue du Commerce à droite	14:00	14:30
46,5	110,4	D977 Bis à gauche	14:06	14:36
52,2	104,7	La Roche	14:14	14:44
56,4	100,5	D944 à gauche	14:20	14:50
56,6	100,3	KM58 : Route de Creteil	14:20	14:50
60,3	96,6	La Croix Milan	14:26	14:56
60,4	96,5	MG 1 : La Croix Milan L : 3,1 km	14:26	14:56
64,6	92,3	Descente - Virage Dangereux	14:32	15:02
64,6	92,3	D126 à droite	14:32	15:02
68,6	88,3	Montreuilon à droite	14:38	15:08
68,9	88,0	Terre-plein Central	14:38	15:08
68,9	88,0	D293 à gauche	14:38	15:08

69,8	87,1	D293	à droite	14:39	15:09
70,4	86,5	Saint-Maurice		14:40	15:10
72,7	84,2	MG 1 : Saint-Maurice L : 2,9 km		14:43	15:13
72,7	84,2	D293	tout droit	14:43	15:13
75,6	81,3	C1 - Route de la Baume	tout droit	14:48	15:18
76,0	80,9	Rue du Moulin	à gauche	14:48	15:18
76,0	80,9	Passage à Niveau - Sans Barrières		14:48	15:18
76,3	80,6	D945	à gauche	14:49	15:19
79,7	77,2	Aunay-en-Bazois		14:53	15:23
80,1	76,8	D25	à droite	14:54	15:24
81,6	75,3	Achun		14:56	15:26
82,0	74,9	D256	tout droit	14:57	15:27
86,8	70,1	D958	à gauche	15:04	15:34
88,0	68,9	Bazolles		15:05	15:35
93,5	63,4	Saint-Maurice		15:13	15:43
98,1	58,8	Saint-Saulge - Faubourg de Châtillon		15:20	15:50
98,6	58,3	D38 - Rue de la Marchée	à droite	15:20	15:50



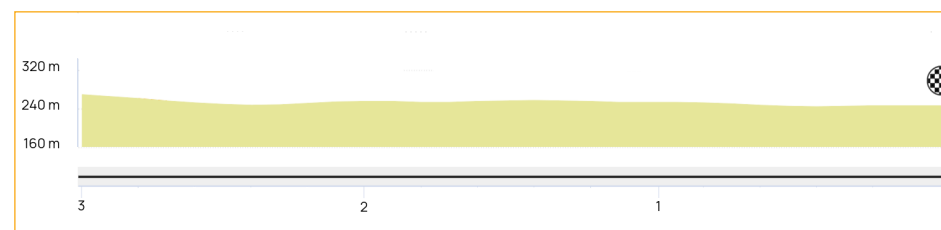
KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcourus	Restants		caravane	course
98,8	58,1	D34 - Faubourg de Crux à droite	15:21	15:51
98,9	58,0	D38 - Faubourg de Prémery à gauche	15:21	15:51
99,2	57,7	<b>SPRINT : en face Rue de la gare</b>	<b>15:21</b>	<b>15:51</b>
108,8	48,1	D9 à gauche	15:35	16:05
110,4	46,5	Saint-Benin-des-Bois	15:37	16:07
112,0	44,9	D181 à droite	15:40	16:10
115,2	41,7	<b>MG 2 : Martangy L : 3,2 km</b>	<b>15:44</b>	<b>16:14</b>
121,2	35,7	D181 à gauche	15:53	16:23
121,3	35,6	D148 tout droit	15:53	16:23
122,4	34,5	D104 tout droit	15:54	16:24
123,1	33,8	Nyon	15:55	16:25
123,3	33,6	D176 tout droit	15:56	16:26
123,5	33,4	<b>Coussin Berleinois + Rétrécissement</b>	<b>15:56</b>	<b>16:26</b>
125,7	31,2	Ourouër	15:59	16:29
125,8	31,1	<b>Coussin Berleinois + Rétrécissement</b>	<b>15:59</b>	<b>16:29</b>
125,9	31,0	D26 à gauche	15:59	16:29
126,0	30,9	<b>Coussin Berleinois + Rétrécissement x2</b>	<b>16:00</b>	<b>16:30</b>
130,5	26,4	D958 à gauche	16:06	16:36
135,1	21,8	D258 à droite	16:13	16:43
136,1	20,8	Saint-Firmin	16:14	16:44
138,2	18,7	Sept-Voies	16:17	16:47
138,6	18,3	D9 à droite	16:18	16:48
138,6	18,3	<b>Rétrécissement</b>	<b>16:18</b>	<b>16:48</b>
142,7	14,2	Rond-Point 2ème sortie D9	16:23	16:53
142,8	14,1	Saint-Benin-d'Azy	16:24	16:54
142,9	14,0	Entrée du circuit	16:24	16:54
142,9	14,0	Rue de la Badelle à droite	16:24	16:54
143,6	13,3	Avenue Gambetta à gauche	16:25	16:55
144,0	12,9	<b>SPRINT : 1<sup>er</sup> passage ligne d'arrivée Rue Thiers</b>	<b>16:25</b>	<b>16:55</b>
144,2	12,7	D9 - Rue de la Princesse de Croy à droite	16:26	16:56
144,3	12,6	D172 - Rue du Dr Franck-Bernard à droite	16:26	16:56
146,4	10,5	C10 à gauche	16:29	16:59
147,5	9,4	Limon	16:30	17:00
147,6	9,3	VC 1 - Rue du Gal Frébault à gauche	16:30	17:00
149,1	7,8	<b>MG 3 : La Rompée L : 1,5 km</b>	<b>16:33</b>	<b>17:03</b>
150,3	6,6	D9 à gauche	16:34	17:04
152,5	4,4	Montgoublin	16:37	17:07
154,1	2,8	D9 à gauche	16:40	17:10
154,2	2,7	Saint-Benin-d'Azy	16:40	17:10
154,3	2,6	<b>Chicane très dangereuse</b>	<b>16:40</b>	<b>17:10</b>
154,6	2,3	Rue de l'Huilerie à droite	16:40	17:10
155,1	1,8	D9 - Rue Henri Barbusse tout droit	16:41	17:11
155,8	1,1	Rue de la Badelle à gauche	16:42	17:12
156,5	0,4	Avenue Gambetta à gauche	16:43	17:13
156,9	0,0	Arrivée : Rue Thiers en face N°9	16:44	17:14

PMG		
PMG 1	Après La Fiolle (L:4,8 km)	KM : 29,3
PMG 1	La Croix Milan (L:3,1 km)	KM : 60,4
PMG 1	Après Saint-Maurice (L:2,9 km)	KM : 72,7
PMG 2	Martangy (L:3,2 km)	KM : 115,2
PMG 3	Limon - La Rompée (L:1,5 km)	KM : 149,1

SPRINTS	
Chaumard	KM : 21,1
Saint-Saulge	KM : 99,2
Saint-Benin-d'Azy 1 <sup>er</sup> passage ligne arrivée	KM : 144,0

KM 58	
Vauclaix : Route de Creteil	KM : 56,6

## PROFIL DES 3 DERNIERS KM



# 4

SAMEDI 20 JUIN

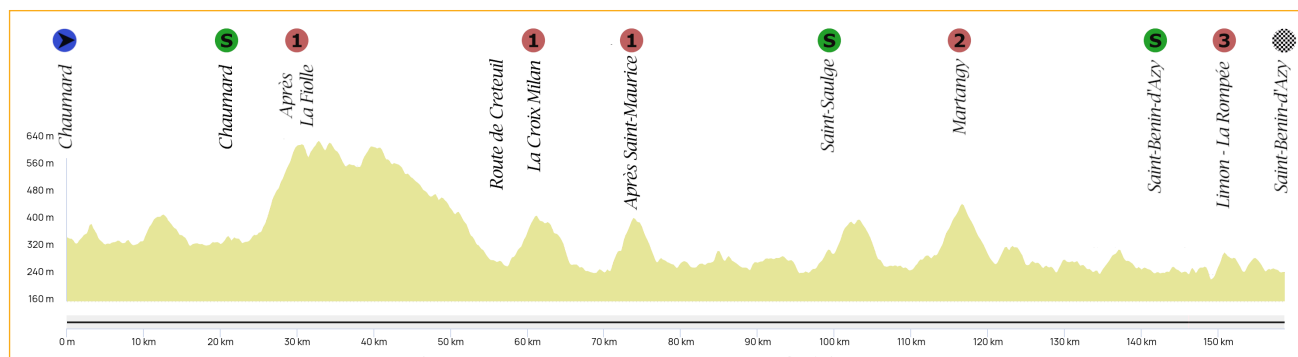
## CHAUMARD ▶ SAINT-BENIN-D'AZY

ÉTAPE EN LIGNE

156,9 KM



### PROFIL DE L'ÉTAPE



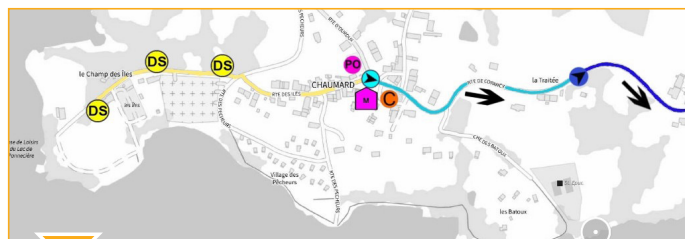
- Départ fictif
- Départ réel
- Circuit d'arrivée à effectuer 1 fois
- Déviation des directeurs sportifs



Arrivée



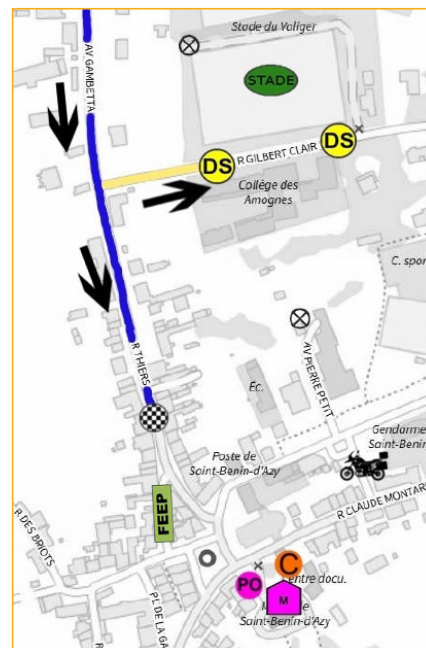
DÉPART



- Déjeuner des suiveurs > Salle des Fêtes, à partir de 10h30.
- Rassemblement des officiels > parking à l'angle de la rue d'Ouroux et de la route des Iles.
- Rassemblement caravane publicitaire > Place de l'Eglise.
- Rassemblement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils > Place de la mairie.
- Rassemblement des directeurs sportifs camping des Iles, et route des Iles.
- Sanitaires, salle des fêtes
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h10, place de la mairie.
- Rassemblement de départ > place Jeanne-Louise Veau, à 13h15.
- Départ fictif > D12 (distance du départ fictif = 200 mètres, à 13h28,
- Départ réel, sur le D 12, Au panneau sortie de Chaumard, à 13h30,



ARRIVÉE



- Circuit de 12,900 kilomètres à effectuer 1 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 180 mètres, à gauche, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : Rue Gilbert Clair.
- Stationnement des directeurs sportifs : Rue Gilbert Clair, au niveau du stade.
- Stationnement des officiels : Cours de la mairie.
- Stationnement caravane publicitaire : Avenue Pierre Petit.
- Stationnement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils : Petit parking de l'ancienne école.
- L'arrivée sera jugée Rue Thiers, face au numéro 25, au terme d'une ligne droite de 200 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé place de la République, devant le magasin La Source d'Opale
- Salle des classements : Car podium arbitre Rolland Organisation.
- Salle de presse : Espace VIP, à côté du car podium speaker, à proximité de la ligne d'arrivée.
- Contrôle médical : Salle du conseil municipal à la mairie.

DIMANCHE 21 JUIN

SAINT-SEINE ► CERCY-LA-TOUR

ÉTAPE EN LIGNE

150,7 KM



## SAINT-SEINE

**Bienvenue dans le village le plus au Sud de la Nièvre !**

Ne vous attendez cependant pas à trouver cigales, tuiles romaines et palmiers...

Vous allez arriver dans un village d'un peu moins de 200 âmes, où se mêlent harmonieusement collines, forêts et prairies, dans un pur style bocager. Les habitants des environs, habitués à ce panorama, n'y prêtent plus guère d'attention. Mais les nombreux touristes français et, de plus en plus, étrangers, tombent vite amoureux de ce décor de carte postale.

Imaginez donc : à Saint-Seine, vous avez un condensé de ce qu'est un village français, aux yeux du monde entier. Tout s'articule autour d'une église millénaire (fin XI<sup>ème</sup> siècle), et de son ancien cimetière... devenue place principale. A l'ombre des platanes plantés fin XIX<sup>ème</sup>, vous pouvez venir faire une pétanque ou bien festoyer un mardi sur deux les soirs d'été, lors des petits marchés de producteurs. N'arrivez pas en retard, les 350 places sont prises d'assaut et certains restent debout, accoudés au bar, pour écouter un artiste local qui se produit pour le plaisir de tous...

Tout autour de la place, vous allez ensuite trouver la mairie, et étrangement, à quelques mètres, l'ancienne cure, qui a été construite la même année. Si vous levez les yeux, vous trouverez laquelle ! L'école, créée lors de l'époque révolutionnaire, vient compléter l'ensemble, même si, hélas, depuis 2020, la cloche de la récréation ne sonne plus, faute d'enfants. Devenue salle des associations, elle accueille alternativement les 6 grandes associations qui animent régulièrement le village.

Et puis, ce serait faire offense à l'architecture, que d'oublier son superbe château, restauré avec gout ces dernières années. Pour les amateurs, petite anecdote : ce fut, avant sa transformation, fin XIX<sup>ème</sup> siècle, une simple longère, puis avec le rajout d'un étage et d'un toit à 4 pans, elle se transforma en maison bourgeoise. Enfin, l'adjonction d'une tourelle lui conféra officiellement le titre de château ! Alors, récapitulons : une église millénaire, une place conviviale, une école, une cure et une mairie, et rajoutons le château. Il manque encore un élément à Saint-Seine, pour prétendre au titre envié de village typique de France : son café-restaurant ! Prenez donc le temps de vous installer en terrasse, vous serez aux premières loges pour assister au départ du TNM !

Et avant de partir, n'oubliez pas d'allumer votre smartphone, pour aller visiter notre petite église, modeste mais pleine de surprises : vous scannez le 1<sup>er</sup> QR code sous l'auvent latéral, et vous voilà parti pour un saut dans le temps. Suivez le guide, en Français ou en Anglais, et dernier conseil : baissez la tête en passant sous la petite porte !!!

**Au plaisir de vous revoir.**



## CERCY-LA-TOUR



Cercy-La-Tour est une ville du Sud Nivernais, située aux portes du Morvan dans le canton de Luzy. Ville accueillante et agréable, elle est située sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, et est traversée par de nombreux cours d'eau (l'Alène, La Canne et l'Aron) qui attirent les pêcheurs.

Patrie du Peintre Hector HANNOTEAU, laissez-vous envouter par le charme de son patrimoine historique : église du 12<sup>ème</sup> siècle classée à l'inventaire des monuments historiques, rue Casse-Cou d'où vous rejoindrez le Canal du Nivernais et les départs de deux sentiers de randonnée.

Cercy-la-Tour est également un important centre d'élevage équin grâce à ses haras.

Ville dynamique avec une trentaine d'associations, ville sportive qui a vu grandir des graines de champions au-delà de ses frontières, elle avait déjà accueilli le TNM en 2009 (CLM par équipe), 2011 (Départ de la 5<sup>ème</sup> étape) et 2015 (départ de la 4<sup>ème</sup> étape). La municipalité renoue ainsi avec son passé.



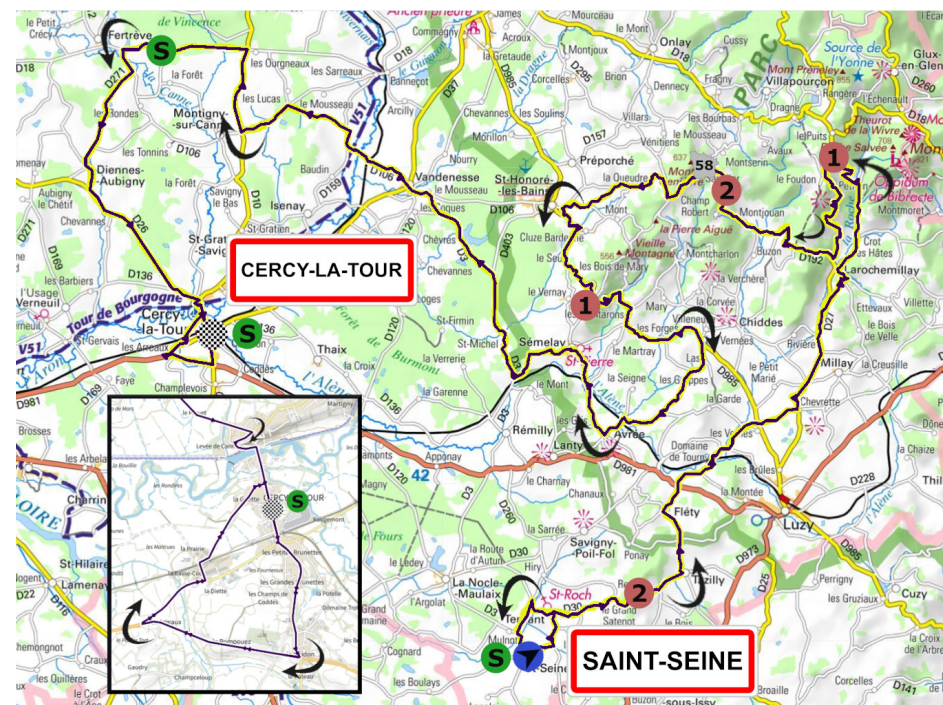
*Crédit photo Stéphane JEAN BAPTISTE*

**DIMANCHE 21 JUIN**

## SAINT-SEINE ► CERCY-LA-TOUR

**ÉTAPE EN LIGNE**  
**150,7 KM**

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
<b>Rassemblement DS : Place Saint-Laurent</b>			<b>13:00</b>	<b>13:28</b>
Départ fictif : Place Saint-Laurent, D3, C1 L : 0,3 km				
0,0	150,7	Départ réel : C1 Face Chemin des Bresses	13:00	13:30
1,3	149,4	D183 à gauche	13:01	13:31
2,8	147,9	Ternant	13:03	13:33
2,9	147,8	D30 à gauche	13:03	13:33
4,1	146,6	D260 à gauche	13:05	13:35
5,7	145,0	D3 à gauche	13:07	13:37
6,3	144,4	Saint-Seine	13:08	13:38
6,9	143,8	C1 à gauche	13:09	13:39
7,1	143,6	<b>Sprint : Entrée du stade</b>	<b>13:09</b>	<b>13:39</b>
8,5	142,2	D183 à gauche	13:11	13:41
10,1	140,6	Ternant	13:13	13:43
10,2	140,5	D30 à droite	13:13	13:43
13,9	136,8	<b>MG 2 : Le Grand Satenot L : 2,6 km</b>	<b>13:18</b>	<b>13:48</b>
16,7	134,0	Tazilly	13:22	13:52
16,9	133,8	D287 à gauche	13:23	13:53
19,6	131,1	Fléty	13:26	13:56
21,3	129,4	D287 / D981 intersection tout droit	13:29	13:59
23,5	127,2	<b>Passage à niveau - Dos d'âne - Ralentir</b>	<b>13:32</b>	<b>14:02</b>
23,6	127,1	<b>Pont rétrécissement</b>	<b>13:32</b>	<b>14:02</b>
24,4	126,3	<b>Pont rétrécissement</b>	<b>13:33</b>	<b>14:03</b>
26,3	124,4	D287 / D985 intersection tout droit	13:35	14:05
28,3	122,4	D27 à gauche	13:38	14:08
32,8	117,9	C1 à droite	13:44	14:14
33,8	116,9	Larochemillay	13:46	14:16
34,3	116,4	<b>Rétrécissement</b>	<b>13:46</b>	<b>14:16</b>
34,4	116,3	Place de l'église à droite	13:46	14:16
34,4	116,3	C2 Rue du Château à droite	13:46	14:16
34,5	116,2	Route des anciennes écoles à gauche	13:47	14:17
34,7	116,0	D192 à gauche	13:47	14:17
35,4	115,3	D507 à droite	13:48	14:18
42,4	108,3	<b>MG 1 : Petiton L : 2,9 km</b>	<b>13:57</b>	<b>14:27</b>
42,4	108,3	D27 à gauche	13:57	14:27



PMG		
PMG 2	Le grand Satenot (L:2,6 km)	KM : 13,9
PMG 1	Petiton (L:2,9 km)	KM : 42,4
PMG 2	Les Rompas (L:3,1 km)	KM : 55,6
PMG 1	Col des Montarons (L:4,5 km)	KM : 71,1

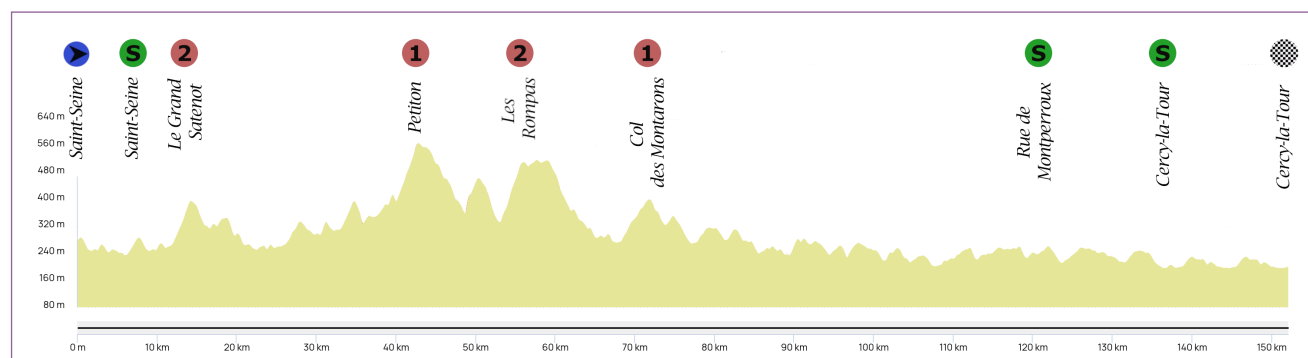
SPRINTS	
Saint-Seine Entrée du stade	KM : 7,1
D 18 - Rue de Montperroux	KM : 121,6
Cercy-la-Tour 1 <sup>er</sup> passage ligne d'arrivée	KM : 137,3

KM 58	
Sanglier	KM : 56,8

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
48,2	102,5	D192 à droite	14:05	14:35
52,6	98,1	D227 tout droit	14:11	14:41
<b>55,6</b>	<b>95,1</b>	<b>MG 2 : Les Rompas L : 3,1 km</b>	<b>14:15</b>	<b>14:45</b>
56,7	94,0	D299 tout droit	14:17	14:47
<b>56,8</b>	<b>93,9</b>	<b>KM 58 Sanglier Transformateur EDF</b>	<b>14:17</b>	<b>14:47</b>
64,7	86,0	Saint-Honoré-les-Bains	14:28	14:58
65,2	85,5	Rue de l'Étang Honoré à gauche	14:28	14:58
65,5	85,2	D985 à gauche	14:29	14:59
<b>71,1</b>	<b>79,6</b>	<b>MG 1 : Col des Montarons L : 4,5 km</b>	<b>14:36</b>	<b>15:06</b>
78,9	71,8	D227 à droite	14:47	15:17
<b>84,7</b>	<b>66,0</b>	<b>Pont rétrécissement</b>	<b>14:55</b>	<b>15:25</b>
<b>84,9</b>	<b>65,8</b>	<b>Passage à niveau - Ralentir</b>	<b>14:55</b>	<b>15:25</b>
85,7	65,0	Avrée	14:56	15:26
85,9	64,8	Rond Point 1 <sup>ère</sup> sortie D289	14:57	15:27
<b>88,2</b>	<b>62,5</b>	<b>Passage à niveau - Ralentir</b>	<b>15:00</b>	<b>15:30</b>
88,2	62,5	D289 à gauche	15:00	15:30
90,0	60,7	Semelay	15:02	15:32
90,3	60,4	D158 à gauche	15:03	15:33
93,6	57,1	D3 à droite	15:07	15:37
102,8	47,9	D3 à gauche	15:20	15:50
103,5	47,2	Vandenesse	15:21	15:51
<b>103,9</b>	<b>46,8</b>	<b>Pont rétrécissement</b>	<b>15:21</b>	<b>15:51</b>
104,0	46,7	D106 / D37 intersection tout droit	15:21	15:51
<b>104,1</b>	<b>46,6</b>	<b>Pont rétrécissement</b>	<b>15:21</b>	<b>15:51</b>
113,3	37,4	D10 à droite	15:34	16:04
116,9	33,8	D18 à gauche	15:39	16:09

121,6	29,1	<b>Sprint : Rue de Montperroux</b>	15:45	16:15
122,3	28,4	D271 à gauche	15:46	16:16
127,8	22,9	Diennes-Aubigny	15:54	16:24
127,9	22,8	D271 à gauche	15:54	16:24
129,1	21,6	D26 à gauche	15:56	16:26
134,7	16,0	D26 à gauche	16:03	16:33
135,5	15,2	Cercy-la-Tour	16:04	16:34
135,9	14,8	D10 Rue des écoles à droite	16:05	16:35
136,9	13,8	Entrée du Circuit : Avenue Louis Coudant	16:06	16:36
<b>137,3</b>	<b>13,4</b>	<b>Sprint : 1<sup>er</sup> passage ligne d'arrivée</b>	<b>16:07</b>	<b>16:37</b>
<b>137,5</b>	<b>13,2</b>	<b>Passage à niveau</b>	<b>16:07</b>	<b>16:37</b>
137,6	13,1	Rond Point 2 <sup>ème</sup> sortie D10 Rue des Grandes Brunettes	16:07	16:37
139,2	11,5	D981 Route d'Autun à droite	16:09	16:39
141,1	9,6	D37 Route de Decize à droite	16:12	16:42
142,2	8,5	Rue de la Guette à gauche	16:13	16:43
<b>142,3</b>	<b>8,4</b>	<b>Passage à niveau</b>	<b>16:14</b>	<b>16:44</b>
143,5	7,2	D10 Avenue Louis Coudant à droite	16:15	16:45
144,0	6,7	2 <sup>ème</sup> Passage ligne d'arrivée	16:16	16:46
<b>144,2</b>	<b>6,5</b>	<b>Passage à niveau</b>	<b>16:16</b>	<b>16:46</b>
144,3	6,4	Rond Point 2 <sup>ème</sup> sortie D10 Rue des Grandes Brunettes	16:16	16:46
145,9	4,8	D981 Route d'Autun à droite	16:18	16:48
147,8	2,9	D37 Route de Decize à droite	16:21	16:51
148,9	1,8	Rue de la Guette à gauche	16:23	16:53
<b>149,0</b>	<b>1,7</b>	<b>Passage à niveau</b>	<b>16:23</b>	<b>16:53</b>
150,2	0,5	D10 Avenue Louis Coudant à droite	16:24	16:54
<b>150,7</b>	<b>0,0</b>	<b>Arrivée : Avenue Louis Coudant face Crédit Agricole</b>	<b>16:25</b>	<b>16:55</b>

## PROFIL DE L'ÉTAPE

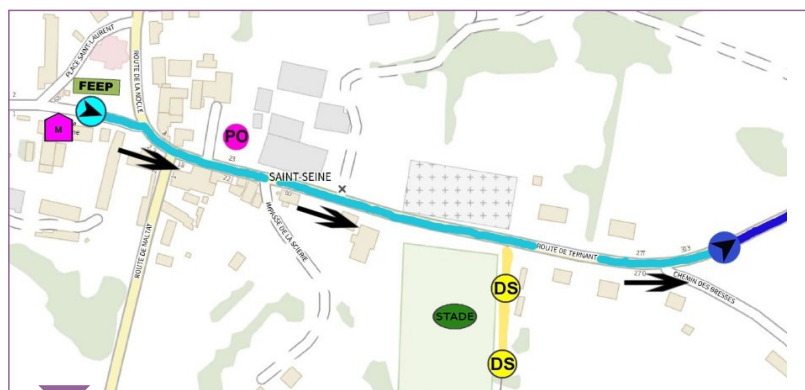


DIMANCHE 21 JUIN

## SAINT-SEINE ► CERCY-LA-TOUR

ÉTAPE EN LIGNE

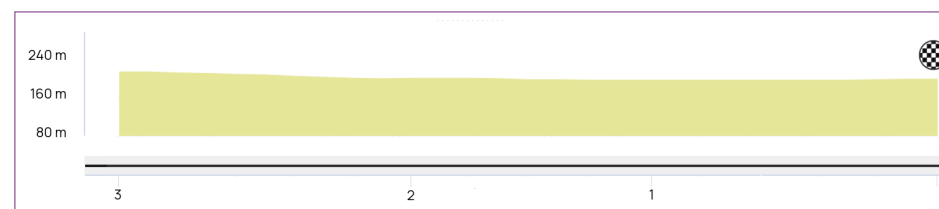
150,7 KM



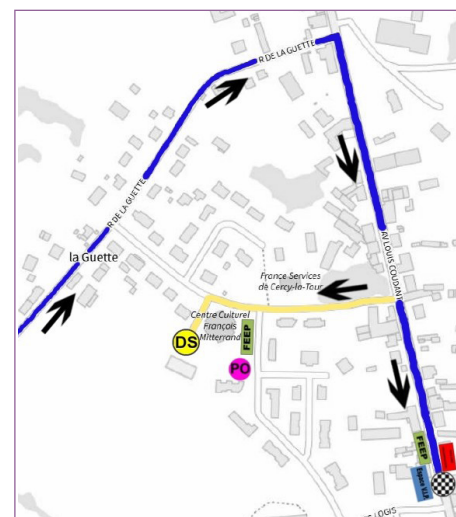
- Déjeuner des suiveurs : Place de la mairie, à partir de 11h00, ou dans la salle culturelle (suivant la météo).
- Rassemblement des officiels : Parking de la salle culturelle.
- Rassemblement caravane publicitaire : Parking de la salle culturelle.
- Rassemblement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils : Parking de la salle culturelle.
- Rassemblement des directeurs sportifs : Parking du stade.
- Sanitaires : salle culturelle.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h15, Place de la mairie.
- Rassemblement de départ : Place de la mairie, à 13h15.
- Départ fictif : place de la mairie, à 13h28 (distance du départ fictif = 300 mètres).
- Départ réel : sur la C1, face au chemin des Bresses, à 13h30.



## PROFIL DES 3 DERNIERS KM



## ARRIVÉE



- Circuit de 6,700 kilomètres à effectuer 2 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : à droite, Rue François Mitterrand.
- Stationnement des directeurs sportifs : parking du centre culturel.
- Stationnement des officiels : Parking du centre culturel.
- L'arrivée sera jugée avenue Louis COUDANT, face au n° 50, au terme d'une ligne droite de 400 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé parking du centre culturel.
- Stationnement des motards de l'EDCF 58 et des motards civils > parking du centre culturel.
- Stationnement de la caravane publicitaire > parking du centre culturel.
- Douches dans les vestiaires : au stade
- Salle des classements : car podium Rolland Organisation.
- Salle de presse : Espace VIP, à proximité du camion speaker.
- Contrôle médical : Maison France Services.



## HÉBERGEMENT

**HÉBERGEMENT OFFICIELS ET SUIVEURS :  
OFFICIELS FFC, FEEP, ACP...**

### EUROPE HÔTEL

8, Impasse André Marie Ampère  
58640 VARENNES-VAUZELLES  
**Tél : 03.86.71.83.00**

Les lieux de repas vous seront communiqués dès votre arrivée

## HÉBERGEMENT DES COUREURS ET DIRECTEURS SPORTIFS

### VILLAGE VACANCES DES GRANDS CHÊNES

#### « CAPFUN »

Route de Fertôt  
58470 GIMOUILLE  
**coordonnées GPS : N 46.99913 - E 3.09967**  
**Tel : 03 86 21 09 21**

Le repas, entre les deux étapes du vendredi 19 juin ,  
sera servi pour l'ensemble des équipes invitées,  
Salle des Fêtes de SAINT-ÉLOI

## LE VÉLO C'EST MA NATURE



### RESPECTONS LA NATURE

Organisateurs, officiels et coureurs, engageons-nous à respecter la nature. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchet, ni papier sur les routes du Tour Nivernais Morvan. Gardons nos déchets et déposons les dans des poubelles.

### SENSIBILISONS LES AUTRES

La bonne attitude, c'est de partager l'information, les bons gestes et leurs conséquences. Plus nous sommes nombreux à agir dans ce sens, plus grand sera notre impact. Ce dispositif s'intègre au cœur du plan d'actions pour un cycliste durable entrepris par le CO TNM visant à mettre en œuvre des actions éco-citoyennes pour limiter les impacts du cyclisme sur l'environnement et conforter l'image du vélo en tant que sport durable de référence.



## LE VÉLO C'EST MA NATURE

*Le comité d'organisation  
du Tour Nivernais Morvan  
s'engage pour un cyclisme durable.*

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

**LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA NIÈVRE EST PARTENAIRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR).**

Elle participe à la caravane du tour en faisant de la prévention sur l'alcool pour les conducteurs de l'ensemble du dispositif et également avec l'intégration des messages de prévention de la DSR pour la protection des cyclistes, notamment utilisé lors des tours de France cyclistes. Sujet d'actualité puisqu'en 2025 en France, 234 cyclistes ont été tués, une hausse de 10 cyclistes par rapport à 2024.

Dans un contexte national de développement de la pratique du vélo, conformément au nouveau cadre national, un des enjeux du département est : « les modes de mobilité dites douces ». Par ailleurs dans la Nièvre, 15 accidents impliquant des vélos sont à déplorer chaque année en moyenne. Leur sécurité repose aussi sur les messages de prévention ciblant les autres usagers de la route amenés à rencontrer les cyclistes (partage de la route).

### LES MESSAGES DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION SONT :

- **Je double : je m'écarte > 1,50 m, 1 m en ville**
- **Cyclistes, respectons les règles**
- **La route se partage**

## HOPITAUX

### CENTRE HOSPITALIER DE NEVERS

1, avenue Patrick Guillot  
58000 Nevers  
**03.86.93.70.00**

### CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE

74, route de Moulins  
58300 Decize  
**03.86.77.78.79**

### CENTRE HOSPITALIER DE CLAMECY

74, route de Beaugy  
58500 Clamecy  
**03.86.27.60.00**

### CENTRE HOSPITALIER DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

96, rue du Maréchal Leclerc  
58200 Cosne-sur-Loire  
**03.86.26.54.54**

### CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAU-CHINON

42, rue Jean-Marie Thévenin  
58120 Château-Chinon  
**03.86.79.60.00**

# RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

## ARTICLE 1 :

Afin de perpétuer le développement des courses par étapes dans le département de la Nièvre, le comité d'organisation du TOUR NIVERNAIS MORVAN, soutenu techniquement par le Club Cycliste de Varennes Vauzelles, fait disputer la 48<sup>ème</sup> édition de son épreuve du 18 au 21 juin 2026, en élite nationale (classe 2.12.1).

## ARTICLE 2 :

Cette épreuve nationale par étapes, est ouverte sur invitation à des équipes de 5 coureurs. Equipes continentales UCI françaises, équipes professionnelles cyclo-cross UCI, équipes club N1, N2, N3 (Elite, open 1), Equipe nationale française, Equipes régionales, Equipes mixtes ; Equipes étrangères (4 équipes maximum) avec l'accord de leur fédération nationale.

## ARTICLE 3 :

Disputée en cinq étapes en ligne ou demi-étapes, dont un contre-la-montre par équipe, cette épreuve comprendra :

- Un classement général individuel au temps
- Un classement général par points
- Un classement général du meilleur grimpeur
- Un classement général des sprints
- Un classement du meilleur espoir à chaque étape
- Un classement du combiné

- Un classement général par équipe au temps

Pour l'ensemble de ces classements, tous les détails sont donnés dans l'annexe jointe au présent règlement.

## ARTICLE 4 :

L'itinéraire détaillé, la liste des prix et des différents classements ainsi que les recommandations aux coureurs ou aux directeurs sportifs sont donnés en annexes jointes au présent règlement.

## ARTICLE 5 :

Les 16 équipes invitées par le comité d'organisation seront hébergées gratuitement dans les meilleures conditions, soit un hébergement par équipe de huit personnes, dont cinq coureurs.

## ARTICLE 6 :

La permanence de l'épreuve se tiendra, le jeudi 18 juin 2026, salle des fêtes de Chaulgnes, de 9 h à 11h30.

L'ordre des voitures, pour la première étape, sera déterminé par un tirage au sort au cours de la réunion des directeurs sportifs.

Puis, pour chaque étape en ligne, l'ordre des voitures techniques sera déterminé par le classement général au temps.

## ARTICLE 7 : Etape Contre-la-Montre par équipe

**Classement de l'étape :** Le temps sera pris sur le 3<sup>ème</sup> coureur de l'équipe franchissant la ligne d'arrivée. Ce temps, appelé « temps d'équipe », sera appliqué à tous les coureurs arrivant dans le même temps (ou le précédent). Les coureurs attardés seront crédités de leur temps réel.

**Classement général :** 1) pour les coureurs bénéficiant du « temps d'équipe », les temps reportés au classement général ne pourront pas excéder les limites ci-après : à la seconde équipe : + 5 secondes par rapport au temps du vainqueur, à la troisième : +10 secondes, et pour les suivantes : + 15 secondes, + 20 secondes, + 25 secondes, + 30 secondes, + 35 secondes, + 40 secondes, et ainsi de suite. 2) pour les coureurs attardés, c'est leur temps réel qui sera reporté.

A noter que les vélos de contre la montre, en conformité avec la réglementation FFC, seront autorisés.

Selon l'article du règlement FFC 2.6.25, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, après le passage sous la flamme rouge dans une étape contre la montre par équipes, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident.

Si à la suite d'une chute dûment constatée après le passage sous la flamme rouge un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera crédité du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

## ARTICLE 8 :

Etapes en lignes  
Selon l'article du règlement FFC 2.6.24 en cas d'incident dûment constaté dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout évènement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un arbitre en levant le bras et en se présentant auprès d'un arbitre dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des arbitres de manière indépendante.

## ARTICLE 9 :

L'échange de nourriture ou de boisson, le changement de vélo ou de matériel divers, seront autorisés entre les coureurs appartenant à la même équipe. Ils pourront également recevoir assistance matérielle de leur directeur sportif qui suivra à bord d'un véhicule de dépannage. Tout dépannage doit être effectué par l'arrière d'un peloton ou fraction de peloton.

Le dépannage neutre, à l'avant, sera assuré par la voiture Assistance Course Provence.

Une deuxième voiture dépannage neutre sera mise à la disposition du Président du jury qui désignera sa position. Les six premières équipes du classement général (Cf. Article 6) seront tenues de mettre à disposition une paire de roues dans le véhicule neutre numéro 2.

## ARTICLE 10 :

Les leaders des différents classements prévus par l'organisation devront accepter de revêtir, lors du protocole d'arrivée et pour l'étape suivante, les maillots qui leur sont destinés. Par exception, les leaders seront autorisés à porter une combinaison de leur formation à l'occasion de l'étape contre la montre.

## ARTICLE 11 :

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve en dehors des maillots distinctifs des différents classements de l'épreuve, ainsi que les maillots de champion régional, national ou mondial.

## ARTICLE 12 :

Avant le départ de chaque étape en ligne, les concurrents devront obligatoirement signer la feuille d'embarquement. Conformément à l'article 2.3.9 de la FFC, la signature de la feuille de départ prend fin 10 minutes avant l'heure du départ.

## ARTICLE 13 :

Les changements d'itinéraire seront portés sur un état spécial et signés par tous les concurrents lors du contrôle de départ. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent.

## ARTICLE 14 :

Les contrôles d'arrivée seront fermés lorsque sera écoulé le temps du vainqueur :

- augmenté de 12 % pour les étapes en lignes : 1<sup>ère</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étape.
- augmenté de 15 % pour la demi-étape en ligne : 3<sup>ème</sup> étape.
- augmenté de 30 % pour la 2<sup>ème</sup> étape, CLM par équipe.

Conformément à la réglementation fédérale : en cas exceptionnel

uniquement, imprévisible et de force majeure. Le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur. Dans le cas où des coureurs hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ceux qui sont classés au classement par points se verront retirer l'équivalent des points attribués au vainqueur de cette même étape à leur classement individuel par points même si leur capital en points à ce classement devenait négatif.

Rappel à Messieurs les Directeurs Sportifs et Coureurs. Les dispositifs de sécurité, assurés par des signaleurs à pied, sont levés dix minutes après le passage du peloton. Les coureurs attardés ne bénéficieront plus d'escorte et devront respecter le code de la route.

## ARTICLE 15 :

L'épreuve est disputée sous la réglementation fédérale et notamment selon l'application du barème des pénalités ainsi que la réglementation antidopage.

## ARTICLE 16 :

Les voitures publicitaires composant la caravane devront porter un macaron spécial prévu à cet effet.

Les caravaniers se rassembleront au même endroit que les coureurs. Le départ de la caravane aura lieu 30 minutes avant le départ des coureurs. Un chef de caravane, placé en principe à l'arrière, aura la responsabilité de la bonne marche de cette caravane. Tous les véhicules publicitaires rattrapés par les coureurs devront terminer l'étape derrière la course. En aucun cas ces voitures ne seront autorisées à doubler le peloton des coureurs.

## ARTICLE 17 :

Toute vente ou quête (à l'exclusion des quêtes ou ventes reconnues d'utilité publique) seront interdites aux arrivées et sur le parcours des 5 étapes du T.N.M.

Seules seront autorisées des ventes ou des quêtes organisées par le Comité d'Organisation de cette épreuve, faites par des personnes munies d'un macaron officiel.

## ARTICLE 18 :

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve devront se conformer strictement à toutes les décisions du directeur de course ou de ses adjoints qui, à cet effet, feront l'usage du drapeau rouge. Ils devront également respecter le numéro d'ordre qui leur sera attribué.

Toute infraction sera verbalisée par l'Escorte Départementale de contrôle de flux qui accompagnera l'épreuve.

## ARTICLE 19 :

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles. Ceux-ci devront respecter le code de la route, les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des Maires des localités traversées.

Les coureurs, directeurs sportifs et tout autre véhicule habilité à suivre l'épreuve devront impérativement emprunter les ronds-points par la droite, sauf indication contraire de l'Escorte Départementale de contrôle de flux.

Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement mis hors course par les officiels de la FFC.

Le franchissement d'un passage à niveau fermé (avec ou sans barrière) entraîne la mise hors course immédiate.

## ARTICLE 20 :

Les informations course sont émises sur la fréquence « Radio-course » 157,550 Mhz.

Les postes sont loués à Assistance Course Provence par le CO TNM et sont mis à disposition des équipes.

À l'issue de l'épreuve, les directeurs sportifs sont tenus de restituer les postes à la Société Assistance Course Provence.

## ARTICLE 21 :

Les concurrents et les suiveurs sont tenus à solder toutes leurs dépenses en cours de route ou aux étapes. Le Comité d'Organisation décline toutes responsabilités pour des incidents divers et se réserve le droit de prendre des sanctions vis-à-vis des auteurs allant jusqu'à la mise hors course.

## ARTICLE 22 :

L'existence ou non d'infraction à la règle et à l'esprit de l'épreuve sera laissée à l'appréciation du collège des arbitres de course sur rapport de celui d'entre eux ayant eu connaissance d'un incident.

## ARTICLE 23 :

**Au départ de la 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étape :** Les équipes doivent se présenter à la signature, et à la présentation des équipes, en tenue, sur le car-podium animation, dans un ordre prédéfini par le comité d'organisation dans les communiqués journaliers.

**Au départ de la 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étape :** Les équipes doivent se présenter, en tenue, sur le car-podium animation, pour la remise des casquettes du classement général par équipes

**Aux arrivées des cinq étapes :** Présence obligatoire des coureurs, en tenue ! Doivent se présenter au podium protocolaire :

1. Le vainqueur de l'étape du jour, pour les étapes 1, 3, 4 et 5, ou de la 1<sup>ère</sup> équipe pour l'étape 2
2. Le vainqueur du sprint KM 58, à l'exception de l'étape 2
3. Le 1<sup>er</sup> du classement du combiné
4. Le 1<sup>er</sup> du classement des espoirs U23
5. Le 1<sup>er</sup> du classement des sprints
6. Le 1<sup>er</sup> du classement des grimpeurs
7. Le 1<sup>er</sup> du classement par points
8. Le premier du classement général au temps

**Au protocole final :** Le protocole final se déroule à l'issue de la 5<sup>ème</sup> étape, sur le podium protocolaire. Doivent se présenter également :

1. Le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> du classement général individuel au temps
2. L'équipe leader du classement général par équipe, et leur directeur sportif

## ARTICLE 24 :

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou suivre cette épreuve implique qu'il ait pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

## ARTICLE 25 :

Le développement durable et le respect de l'environnement doivent désormais faire partie intégrante de notre mode de vie. Afin de restituer les territoires dans le même état qu'ils nous ont été confiés, l'ensemble des acteurs de notre manifestation sont tenus de jeter leurs déchets dans les poubelles, mises à leur disposition, sur les parkings prévus, par le CO TNM, sur les sites départ et arrivée d'étapes.

## ARTICLE 26 :

Pour tout ce que le règlement n'indique ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la F.F.C. pour les courses nationales par étapes.

## Fait à Varennes-Vauzelles, le 23 Janvier 2026

Le Président du Club Cycliste de Varennes-Vauzelles

**Michel FIEVET**

Le président du Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan

**Raphaël DESCHAMPS**



# ANNEXE AU RÈGLEMENT

**A**

## CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL AUX TEMPS :

- Etabli à l'issue de chaque étape, par l'addition des temps cumulés.
- En cas d'égalité de temps, les concurrents seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C.
- *Article 2.6.13 extrait.* En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées, lors de l'étape contre la montre, sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.
- En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étape contre la montre, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.
- Le leader devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

**B**

## CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR POINTS :

- Etabli à l'issue de la demi-étape (Langeron > Lucenay-lès-Aix) par addition des points obtenus lors de l'arrivée, soit :

1 <sup>er</sup> : 10 points	6 <sup>ème</sup> : 5 points
2 <sup>ème</sup> : 9 points	7 <sup>ème</sup> : 4 points
3 <sup>ème</sup> : 8 points	8 <sup>ème</sup> : 3 points
4 <sup>ème</sup> : 7 points	9 <sup>ème</sup> : 2 points
5 <sup>ème</sup> : 6 points	10 <sup>ème</sup> : 1 point

- Etabli à l'issue de chaque étape en ligne par addition des points obtenus lors de chaque arrivée, soit :

1 <sup>er</sup> : 25 points	9 <sup>ème</sup> : 7 points
2 <sup>ème</sup> : 20 points	10 <sup>ème</sup> : 6 points
3 <sup>ème</sup> : 16 points	11 <sup>ème</sup> : 5 points
4 <sup>ème</sup> : 14 points	12 <sup>ème</sup> : 4 points
5 <sup>ème</sup> : 12 points	13 <sup>ème</sup> : 3 points
6 <sup>ème</sup> : 10 points	14 <sup>ème</sup> : 2 points
7 <sup>ème</sup> : 9 points	15 <sup>ème</sup> : 1 point
8 <sup>ème</sup> : 8 points	

- Le classement général par points sera déterminé par l'addition des points obtenus à l'issue de la demi-étape en ligne ou de chacune des étapes en ligne.
- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.15
  1. Nombre de victoires d'étapes
  2. Classement général individuel au temps.
- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

**C**

## CLASSEMENT GÉNÉRAL DU MEILLEUR GRIMPEUR :

- Etabli à l'issue de chaque étape, par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalés par l'organisateur, soit :

PMG 1 : 10 6 3 points
PMG 2 : 7 4 2 points
PMG 3 : 4 2 1 points

- Le classement général du meilleur grimpeur sera déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape en ligne et de la demi-étape en ligne.
- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.15
  1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
  2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
  3. Classement général individuel au temps
- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

**D**

## CLASSEMENT GÉNÉRAL DES SPRINTS :

- Un sprint sera disputé dans la demi-étape en ligne,
- Trois sprints seront disputés dans chacune des étapes en ligne,
- 5 - 3 et 1 points seront attribués aux trois premiers coureurs classés dans chacun des sprints
  - Le classement général des sprints sera obtenu par l'addition du nombre de points
  - En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C.
    1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général des sprints.
    2. Classement général individuel au temps.
- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

**E**

## CLASSEMENT DU MEILLEUR ESPOIR :

- Ce sera le meilleur coureur de la catégorie U23 pour chaque étape en ligne, pour la demi-étape en ligne.
- Il sera récompensé par un prix en nature.
- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

**F**

## CLASSEMENT DU COMBINÉ :

- Ce classement est attribué au coureur qui est le mieux classé dans les 3 classements suivant, classement général par points, classement du meilleur grimpeur et classement des sprints.
- Le leader du jour, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

**G**

## SPRINT DU KILOMÈTRE 58 :

- Un sprint sera disputé dans chacune des étapes, ou demi-étape, en ligne.
- Il sera récompensé par un prix en nature.

**H**

## CLASSEMENT PAR ÉQUIPE :

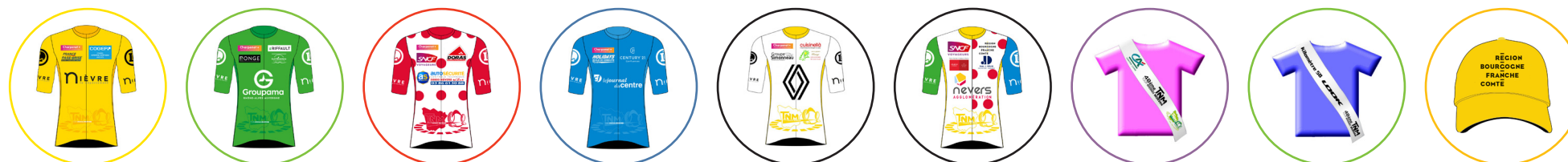
- Par addition des temps cumulés des trois meilleurs coureurs, de chacune des équipes.
- Pour l'ensemble des maillots, il est possible qu'un coureur puisse être le leader pour plusieurs classements. Dans ce cas, le second du classement devra porter le maillot laissé vacant par le leader. Il est entendu que la dotation en espèces, fixée par la grille des prix, reviendra au leader réel du classement. Les coureurs devront impérativement être présents au protocole, en tenue cycliste.
- Concernant des prix fixés par la grille ci-jointe, ils seront reversés, aux participants, par leurs comités respectifs.
- Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant Art. 2.6.16 :

1. Classement général au temps,
  2. Classement général par points,
  3. Classement général du meilleur grimpeur
- L'ordre de priorité parmi les autres maillots est fixé par le CO TNM
4. Classement des sprints
  5. Classement du meilleur espoir
  6. Classement du combiné

Fait à Varennes-Vauzelles, le 23 Janvier 2026

Le Président du Club Cycliste  
de Varennes-Vauzelles  
**Michel FIEVET**

Le président du Comité d'Organisation  
du Tour Nivernais Morvan  
**Raphaël DESCHAMPS**



# PRIX



LISTE DES PRIX							
Grille N°	450/5	450/10	600/20	620/4	640/4	1220/20	3700/25
1	200	120	120	230	305	246	590
2	130	80	90	180	183	183	430
3	60	60	72	130	91	146	360
4	40	50	60	80	61	122	330
5	20	30	48	-	-	98	300
6	-	25	42	-	-	85	260
7	-	25	33	-	-	67	220
8	-	20	26	-	-	55	190
9	-	20	17	-	-	37	150
10	-	20	12	-	-	24	130
11	-	-	11	-	-	21	110
12	-	-	9	-	-	20	90
13	-	-	9	-	-	18	70
14	-	-	9	-	-	17	60
15	-	-	8	-	-	15	50
16	-	-	8	-	-	14	50
17	-	-	7	-	-	14	40
18	-	-	7	-	-	14	40
19	-	-	6	-	-	12	40
20	-	-	6	-	-	12	40
21	-	-	-	-	-	-	30
22	-	-	-	-	-	-	30
23	-	-	-	-	-	-	30
24	-	-	-	-	-	-	30
25	-	-	-	-	-	-	30
<b>Total des prix</b>	<b>450</b>	<b>450</b>	<b>600</b>	<b>620</b>	<b>640</b>	<b>1 220</b>	<b>3 700</b>

# PALMARÈS

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>1968 DANGUILLAUME Jean-Pierre</b><br>Joué-les-Tours                        | <b>1974 MOIRIER Jean-Jacques</b><br>C.C. Varennes-Vauzelles |   |
| <b>1969 ALARY Jean-Claude</b><br>C.S.M. Puteaux                               | <b>1975 MOIRIER Jean-Jacques</b><br>C.C. Varennes-Vauzelles |   |
| <b>1970 MARTINEZ Mariano</b><br>C.C. Varennes-Vauzelles<br>(équipe de France) | <b>1976 BUSSOLINI Patrick</b><br>U.V. Aube                  |   |
| <b>1971 AIGUEPARSES Claude</b><br>C.S.M. Puteaux                              | <b>1977 CHABANEL Claude</b><br>U.V. Aube                    |   |
| <b>1972 TALBOURDET Bernard</b><br>U.C. Longjumeau                             | <i>ÉPREUVE NON DISPUTÉE DE 1978 À 1986</i>                  |   |
| <b>1973 CHASSANG Jean</b><br>U.C. Saint-Pourçain                              | <b>1987 LINO Pascal</b><br>U.S. Créteil                     | <b>1988 BOURGUIGNON Thierry</b><br>V.C. Annemasse |



DOTATION GLOBALE		
<b>Jeudi 18 juin</b>	Grille N°	1220/20
<b>Vendredi 19 juin</b>		
Matin	Grille N°	620/4
Après-midi	Grille N°	600/20
<b>Samedi 20 juin</b>		
	Grille N°	1220/20
<b>Dimanche 21 juin</b>		
	Grille N°	1220/20
<b>CLASSEMENT FINAL</b>		
Général individuel aux temps	Grille N°	3700/25
Général au temps, par équipe	Grille N°	640/4
Général aux points	Grille N°	450/10
Général des grimpeurs	Grille N°	450/10
Général des sprints	Grille N°	450/10
Général du combiné	Grille N°	450/5
<b>DOTATION GÉNÉRALE</b>		<b>11 020 €uros</b>

- |   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <b>1989 MANIN Christophe</b><br>Isle sur le Doubs           | <b>2002 DELALANDE Frédéric</b><br>France Police                        | <b>2013 GUAY Julien</b><br>Sojasun espoir -<br>A.C. Noyal-Châtillon |  |
| <b>1990 KAIKINGER Marcel</b><br>Isle sur le Doubs           | <b>2003 MURER Wolfgang</b><br>C.R.4.C. Roanne                          | <b>2014 GUYOT Yann</b><br>E.C. Armée de Terre                       |  |
| <b>1991 ACKERMANN Olivier</b><br>A.S.P.T.T. Paris           | <b>2004 PIVOIS Yann</b><br>U.C. Châteauroux                            | <b>2015 BERNARD Julien</b><br>Sprinter Club Olympique Dijon         |  |
| <b>1992 PICARD Gérard</b><br>A.S.P.T.T. Paris               | <b>2005 LUMINET Benoît</b><br>C.R.4.C. Roanne                          | <b>2016 Clément CARISEY</b><br>C.R.4.C. Roanne                      |  |
| <b>1993 LEPROUX Denis</b><br>A.S. Corbeil-Essonnes          | <b>2006 MARTIN Ludovic</b><br>V.C. Lyon Vaulx-en-Velin                 | <b>2017 Louis PIJOURLET</b><br>C.R.4.C. Roanne                      |  |
| <b>1994 LEPROUX Denis</b><br>C.C.Mantes-la-Ville            | <b>2007 HOUANARD Steve</b><br>Super Sport 35 -<br>A.C. Noyal-Châtillon | <b>2018 Bastien DUCULTY</b><br>V.C. Villefranche Beaujolais         |  |
| <b>1995 SABATIER Cyril</b><br>V.C. Lyon Vaulx-en-Velin      | <b>2008 BOELEN Jerome</b><br>Van Hermet Groep                          | <b>2019 Marlon GAILLARD</b><br>Vendée U - Pays-de-la-Loire          |  |
| <b>1996 THEVENIN Marc</b><br>V.C. Châtillon-sur-Chalaronne  | <b>2009 BOURDILLAT Nicolas</b><br>Creusot Cyclisme                     | <i>Épreuve non disputée de 2020 à 2021 &gt; COVID-19</i>            |  |
| <b>1997 DELALANDE Frédéric</b><br>Jean Floc'h Mantes        | <b>2010 MAINARD Jérôme</b><br>C.R.4.C. Roanne                          | <b>2022 Damien GIRARD</b><br>C.C. Nogent-sur-Oise                   |  |
| <b>1998 DUMONT Nicolas</b><br>C.C. Etupes                   | <b>2011 SYS Klaas</b><br>V.C. Rouen 76                                 | <b>2023 Clément CARISEY</b><br>Charvieu Chavagneux                  |  |
| <b>1999 DRUBAY Eric</b><br>C.C. Etupes Le Doubs Montbéliard | <b>2012 RENAULT Maxime</b><br>Sojasun espoir -<br>A.C. Noyal-Châtillon | <b>2024 Samuel LEROUX</b><br>Van Rysel Roubaix Lille Métropole      |  |
| <b>2000 YON Jean-Philippe</b><br>V.C. Rouen 76              |  | <b>2025 Adam MITCHELL</b><br>Vendée U - Pays-de-la-Loire            |  |
| <b>2001 RAVALEU Stéphane</b><br>V.C. Rouen 76               |  |   |  |



# LES PARTENAIRES DU TNM 2026



LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES QUI, GRÂCE À LEUR CONTRIBUTION, PARTICIPENT AU SUCCÈS DE CET ÉVÈNEMENT

# TOURNÉE D'ALIMENTATION GÉNÉRALE CULTURELLE

UNE SURPRISE ARTISTIQUE LIVRÉE DANS LA NIÈVRE  
LES JEUDIS ET VENDREDIS DU 2 JUILLET AU 28 AOÛT 2026 !



**M** LA MAISON  
NEVERS AGGLOMÉRATION  
SCÈNE CONVENTIONNÉE ART EN TERRITOIRE

**nièvre**  
le département

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Retrouvez plus d'informations sur

[www.nievre.fr](http://www.nievre.fr)

[www.maisonculture.fr](http://www.maisonculture.fr)

facebook : @alimentation.generale.culturelle